

PROCES VERBAL

du Conseil municipal du 27/03/2024

Présents :

BELHOMME Jean-Michel, BERTRAND Michel, BOSQUILLON Christophe, BOSSAERT Alexina, CHAPLET Olivier, CHEVALLIER Jean-Marie, COTTALORDA Bruno, DUVAL Jean-Louis, FARCY Jean-Luc, FAVRE Julien, FAYAT Marie-Annick, GATUINGT Jean-Christophe, GOUBERT Fanny, LABERTRANDIE Lydia, LAFUMA Sophie, LE GALLOUDEC Patricia, LE MENTEC Yannick, MARCHETTI Xaviera, NALINE Stefanie, ORLANDO Dominique, PECULIER Charlyne, PIOLLET François, POIRIER Vijay, PREVOT Isabelle, REALINI François, SABAS Marvin, ZAURIN Rose-Marie

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Mme COGET à M. BELHOMME
M. DEVAUX à M. REALINI
Mme GRYMONTPREZ à Mme NALINE
M. HEESTERMANS à Mme PECULIER
Mme PAGES à Mme FAYAT

Excusée :

Mme DUCRET

M. POIRIER est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte par M. Olivier CHAPLET, maire de la commune de Cesson.

M. LE MAIRE : Le temps que M. DUVAL arrive, j'ai un point avant qu'on ne commence, c'est l'annulation d'une délibération qui vous était proposée ce soir. En l'occurrence la délibération sur le choix de l'attributaire de la délégation de service public pour la Maison de la Petite Enfance, parce qu'il ne vous aura pas échappé qu'il n'y avait pas le rapport suite à la commission d'appel d'offres qui aurait dû vous être adressé. Toutes mes excuses pour cet oubli. Donc nous reportons cette délibération au prochain Conseil municipal. Ça nous laissera le temps de vous faire parvenir ledit rapport en temps et en heure.

On va commencer malgré tout à procéder à l'appel des conseillers municipaux.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Il nous faut désigner un secrétaire de séance. M. POIRIER est volontaire. Je l'en remercie.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 07 février 2024

M. LE MAIRE : Il nous faut approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 7 février. Est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Il est adopté.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Information sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

M. LE MAIRE : Je vais vous faire comme d'habitude lecture... Non, je ne vais pas vous faire lecture parce qu'on a perdu l'habitude de le faire, mais si vous avez des questions sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je suis bien entendu à votre écoute. M. COTTALORDA.

Bruno COTTALORDA : Bonsoir à toutes et à tous. J'ouvre le bon document et je suis à vous.

M. LE MAIRE : Avant de vous redonner la parole, il y a une petite coquille dans la décision numéro 11, dans le marché subséquent numéro 24 pour le lot numéro 2, il fallait lire « matériel de vidéo *projection* » et pas « *protection* ». Je pense que tout le monde avait rectifié, mais je préfère le faire en séance.
Je vous écoute le M. COTTALORDA.

Bruno COTTALORDA : C'est par rapport aux décisions 9 et 10 sur la participation pour la scolarisation d'un enfant cessonnois en classe ULIS sur Melun. Est-ce qu'il en est de même avec Savigny ? Est-ce qu'il y a une convention qui est signée avec Savigny, parce qu'il y a au moins une enfant cessonnoise qui est en classe ULIS à Savigny, donc je voulais savoir s'il y avait la même chose avec cette commune. Merci.

M. LE MAIRE : Sincèrement, je suppose que oui, mais je ne saurais vous l'affirmer. On a vu des décisions du genre passer sur Vert-Saint-Denis, donc on va se renseigner auprès des services. En tout cas si convention il y a, on la signera bien évidemment. Mais on va demander l'information par rapport à cette convention qu'il devrait y avoir. D'autres questions sur les décisions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au point suivant.

FINANCES**Approbation du compte de gestion 2023**

M. LE MAIRE : Nous allons aborder toutes les délibérations finances, en commençant par la première, le compte de gestion. Je cède la parole à M. DUVAL.

Jean-Louis DUVAL : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mesdames, bonsoir messieurs. La première délibération concerne l'approbation du compte de gestion 2023. Je rappelle que cette délibération a juste pour objet de constater que les comptes tels que nous les avons arrêtés à Cesson et tels que les ont arrêtés le Trésor public sont identiques. Donc je vous fais l'économie de la lecture de l'ensemble des chiffres, puisqu'on va les revoir après, dans le compte administratif. On peut juste ici rappeler qu'on a une micro différence qui est due à la fermeture... Non, c'est dans le compte administratif qu'on aura ces 96 centimes. Le résultat de clôture est de 3 463 177,36 €. Avez-vous des questions sur ce compte de gestion ? Je n'en vois pas, donc je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? 5 abstentions. Y a-t-il des votes contre ? Merci.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Approbation du compte administratif 2023

Jean-Louis DUVAL : La délibération suivante, c'est le compte administratif. Ce compte administratif se présente sur un diaporama qui est plus détaillé que dans la résolution elle-même, en rappelant chapitre par chapitre ce qui fut voté et quel a été le résultat. On peut attirer très clairement l'attention sur le fait que les charges à caractère général ont été réalisées avec un écart très significatif d'un million d'euros dont le détail a été présenté en commission, mais qui surtout concerne les dépenses d'énergie que l'on avait budgétées conformément au dernier trimestre 2022, les dernières factures que nous avons eues, et qu'on a transposées sur l'exercice 2023. Or entre-temps, ou plutôt après qu'on a voté le budget, le gouvernement a mis en place des plafonds qui ont permis aux collectivités et d'ailleurs aux particuliers de ne pas payer l'intégralité des sommes folles du coût de l'énergie. Ceci explique les 600 000 € de différence.

Sur les charges de personnel, on a le ratio habituel d'environ 4 à 5 % entre ce qui budgété, où tous les postes au moment où nous montons le budget, sont censés être pourvus, mais en cours de route, on a soit des démissions, soit des maladies, d'autres éléments qui font qu'on a soit des postes qui ont été prévus à l'embauche et que nous n'arrivons pas à couvrir – c'est le cas par exemple d'assistantes maternelles. On a des atténuations de produits, elles sont légèrement inférieures. Des dépenses imprévues que nous n'avons pas eues, puisqu'on a eu plutôt des économies imprévues. Les virements à la section d'investissement, je rappelle qu'elles sont inscrites pour pouvoir équilibrer la section d'investissement, mais qu'elles ne sont jamais exécutées. C'est au moment où nous affectons les résultats de l'exercice du déséquilibre de la section d'investissement que l'on vient prélever sur ce poste 023. Les opérations de transfert entre sections, c'est les amortissements de nos investissements. D'autres charges de gestion courante, dont par exemple la contribution au Syndicat Intercommunal, les charges financières qui sont très légèrement inférieures au budget et les charges exceptionnelles aussi. Voilà pour la partie dépense.

Pour la partie recette, de la même manière que le 023, le résultat reporté de fonctionnement n'est jamais exécuté. Il se constate dans l'équilibre de fin d'exercice. Les atténuations de charges, on rappelle que c'est les remboursements du personnel absent pour maladie, maternité, etc. Je rappelle – je m'excuse de ce rappel chaque année – qu'au moment où nous établissons le budget, on ne fait aucun pronostic sur les maladies ou les maternités, donc c'est la raison pour laquelle au moment où on établit le budget, c'est ce que nous avons engrangé comme absences ou maladies donc un écart de 140 000 €. Les opérations d'ordre de transfert entre sections sont équilibrées entre BP et réalisé. Les produits des services ont été très légèrement supérieurs de 3 %. C'est nos cantines, nos accueils des enfants. Les dotations et subventions et participations, dont par exemple la CAF, qui ont été supérieures... J'ai sauté une ligne. Les impôts et taxes qui sont passés de 9,9 millions à 10 395 000. Le 74 un peu plus que prévu. Les autres produits de gestion courante quelques pour cent de plus, ce qui fait qu'on a un total réalisé de 14 850 000 contre 13 704 000, mais dont la grande majorité de cette différence vient du 1 441 000 qui n'est jamais exécuté. Et si on le rajoutait, on verrait que l'écart serait encore plus grand. Donc voilà pour la section de fonctionnement. Sur la synthèse de ce fonctionnement, on a des recettes moins des dépenses qui nous font un résultat d'exercice de 2,6 millions. On reprend l'excédent reporté de 1,4 million, ce qui nous fait un résultat de clôture de la section de fonctionnement de 4 073 000. On a ensuite la section d'investissement...

Julien FAVRE : Bonsoir à toutes et à tous. J'aurais aimé savoir pour avoir un point de comparaison, à combien s'était établi au compte distinctif 2022 les dépenses de fonctionnement, qu'on voie l'évolution.

Jean-Louis DUVAL : Je ne les ai pas là en séance, mais on vous les fera parvenir.

Julien FAVRE : Je vais voir si je les trouve dans les dossiers...

Jean-Louis DUVAL : Ce serait bien que ce type de questions qui se trouvent dans les documents, 10 jours avant la commission, vous nous les remontiez pour qu'on puisse apporter les éléments de réponse. Vous nous avez demandé au moment du BP de bien avoir BP, compte administratif et nouveau BP, on l'a fait. Maintenant, s'il faut avoir les exercices depuis 2022... On vous les fera parvenir.

M. LE MAIRE : Je pense que dans vos archives, vous devez les avoir.

Julien FAVRE : Je vais chercher. Je dois avoir le dossier...

M. LE MAIRE : Mais on peut, ce n'est pas le souci.

(Propos hors micro)

Jean-Louis DUVAL : Donc les dépenses de fonctionnement ont été en 2022... Soit résultat de clôture, oui, c'est ça, 12 091 000. Ça correspond à votre question ? Merci.

- Sur les investissements, pas de dépenses imprévues.
- Les opérations d'ordre, on retrouve les chiffres que l'on avait dans les autres tableaux, de 220 000.
- Les opérations patrimoniales, c'est quand on rachète des terrains, sont inférieures à celles que nous avons prévues : 64 000 pour 103 000.
- Les emprunts et dettes assimilés au pour cent près, c'est ce que nous avons prévu.
- Les immobilisations incorporelles sont faibles en montant, mais néanmoins, on a une différence d'une vingtaine de milliers d'euros.
- Les subventions d'équipement versées de 60 000 € en moins.
- Les immobilisations corporelles, on a quasiment 300 000, 290 000 € de moins.
- Et les immobilisations en cours, 260 000 de moins.

Donc on a des dépenses de 4 107 000 qui ont été prévues, qui ont été réduites à 2 328 000. C'est des travaux prévus qui n'ont pas plus être réalisés, soit par ce qu'il fallait attendre que les subventions soient notifiées avant qu'on comment les travaux, c'est sans aucun doute une des raisons principales.

Sur la partie recettes d'investissement, un peu comme on l'a vu sur le fonctionnement, les résultats reportés ne sont jamais exécutés, ni le virement de la section de fonctionnement. Donc déjà, ça va expliquer 1,8 million quasiment de différence entre le BP et le réalisé. Les opérations d'ordre sont conformes à ce qu'on a vu dans la section de fonctionnement. Opérations patrimoniales, c'est aussi une opération d'ordre. Donc on retrouve les chiffres déjà vu. Les dotations : 299 000 pour 300 000, donc ça n'appelle pas de commentaire. Et vous voyez que les subventions reçues sont significativement inférieures au budget prévu, ce qui explique qu'on a différé les investissements. Ce n'est pas des subventions perdues, c'est des subventions décalées. C'est important de le préciser. Donc on a en 1068 l'excédent de fonctionnement capitalisé, c'est ce que nous décidons chaque année et c'est ce qu'on verra dans les décisions d'affectation, de prendre sur le fonctionnement pour amener à l'investissement de telle manière à équilibrer nos dépenses et recettes d'investissement. Voilà pour ces chiffres.

Le résultat de clôture de l'investissement : 1,4 million. Dépenses, 2,3 millions, exécution, moins 857 000 pour ne pas dire moi 858 000. On avait un résultat reporté

de 547, ce qui nous donne néanmoins un résultat de clôture de moins 308 000, donc plus de dépenses que de recettes, à ce stade-là, c'est normal. On n'a pas versé les montants prévus de 1,2 million. Et on attend les restes à réaliser. Un petit peu de recettes à percevoir, mais aussi, des dépenses qui ont été engagées et qu'il faudra inscrire en 2023 pour 188 000. Ce qui nous fait un solde d'exécution des restes à réaliser qui est lui aussi négatif. Le solde de la section d'investissement est négatif de presque 500 000 €, 488 000 €.

On va maintenant regarder l'équilibre entre fonctionnement et investissement. Fonctionnement : plus 4 073 000. Investissement, moins 488 000. Égal résultat cumulé 2023 de 3 585 000. On informe que suite à la dissolution d'une association, il convient de réintégrer en recettes d'investissement 96 centimes et en déficit d'investissement, oh mon Dieu, un centime. Voilà pour le résultat de clôture 2023.

Avez-vous des questions sur la réalisation de ce compte 2023 ?

Julien FAVRE : Merci. Je viens de retrouver le document de l'année dernière du compte administratif 2022. J'ai peut-être fait des erreurs de calcul, mais le compte administratif 2023 au total, la commune a dépensé 14,5 millions d'euros. Et en 2022, 15 millions d'euros. Je finis un peu le paradoxe, une année où on augmente fortement les impôts, de voir qu'au total, on a engagé des sommes importantes. C'était juste pour souligner le paradoxe, qui vous aller me dire, est transitoire. Je voulais souligner quand même.

Jean-Louis DUVAL : Je pense que notre ministre de l'Économie nous a donné une explication. On a fait tellement de chèques au niveau de l'État pour contribuer ici et là, en effet, on a allégé la douloureuse soit pour les collectivités, soit pour les citoyens. Mais ne vous inquiétez pas, on va nous demander demain de rembourser ces sommes. Et déjà les plafonds d'aide sur l'énergie ont été dramatiquement baissés pour l'exercice 2024. Donc nous ne sommes pas devins. Au moment où on fait l'exercice 2024, on voit en effet l'inflation folle du coût de l'énergie, on voit l'inflation des rémunérations aussi et quand on a monté ce budget, on l'a monté avec les paramètres que nous avons et non pas les paramètres que nous aurions pu avoir en attendant un an pour voter le budget.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de voter ce compte administratif. Pardon...

M. LE MAIRE : Et je sors !

Jean-Louis DUVAL : Oui, mais il faut d'abord que tu désignes quelqu'un...

M. LE MAIRE : Je désigne M. DUVAL pour mener... (Propos hors micro)

Jean-Louis DUVAL : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire étant sorti, la porte étant fermée... Y a-t-il des abstentions pour ce compte administratif ? Une abstention, 2, 3, 4, 5... 4 ? 5. Merci. 5 abstentions. Y a-t-il des votes contre ? Je vous remercie.

On peut aller chercher Monsieur le Maire, Jean-Michel.

Voilà, Monsieur le Maire. Le compte administratif a été voté avec 5 abstentions.

M. LE MAIRE : Merci.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA****Affectation du résultat 2023**

Jean-Louis : Nous avons maintenant pu constater le résultat de 4 073 000. Vous le savez, je le répète, on a obligation, on n'a pas le choix d'affecter une partie du résultat à combler le déficit de la section d'investissement en l'affectant chapitre 1068. C'est le 310 259. Et aussi, nous choisissons d'aller plus loin. La grande partie de ce 352 000, je rappelle qu'on avait fait en emprunt significatif pour la maison médicale, or cette maison médicale, quelque part, s'autofinance entre des loyers que nous recevons au fonctionnement et c'est en ayant les loyers et d'autres sommes arrondies que nous venons dès le départ compléter la section d'investissement par cette somme de 352 000 qui est un choix pour que dès le départ, on ait pour notre section d'investissement en 2024 un compte positif de 162 000, ce qui fait qu'on aura un solde de 3 411 000, qu'on affectera au chapitre 02 du résultat de fonctionnement reporté dans lequel on pourra utiliser en fin d'exercice 2024 pour équilibrer s'il en était notre section d'investissement.

Avez-vous des questions sur ces affectations de résultat ? M. COTTALORDA.

Bruno COTTALORDA : Ce seront plus quelques remarques. L'affectation du résultat reporté est beaucoup plus élevée cette année que l'année dernière. 660 000 € à peu près cette année contre 350 000 € l'année dernière. C'est une bonne de pouvoir virer une somme de ce montant, si ce n'est qu'elle est permise par un résultat d'exercice largement excédentaire : 4 millions cette année contre 1,4 million l'année dernière, qui est en très grand décalage avec le budget que vous aviez voté l'année dernière. Nous avons d'ailleurs voté contre, car nous pensions à juste titre – aujourd'hui nous nous en rendons compte – que l'augmentation de la taxe foncière couplée à celles des tarifs était une charge excessive et pas forcément nécessaire pour les familles qui subissent déjà l'inflation. Nous n'a pas été convaincus par les arguments que vous avez avancés lors du dernier Conseil municipal lors du DOB, certains oui, mais pour nous, ils n'expliquent pas tout. Un exemple concernant les fluides et vous l'avez évoqué dans votre intervention il y a quelques instants : ils ont été moins élevés en 2023 qu'ils en l'avaient été en 2022. Nous reviendrons sur ces questions dans le débat sur le budget prévisionnel et nous nous abstiendrons sur ce premier vote.

Jean-Louis DUVAL : Merci de votre explication. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Donc je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? 5 abstentions. Des votes contre ? Je vous remercie pour cette affectation du résultat.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA****Vote du budget primitif 2024**

Jean-Louis DUVAL : Le morceau important, le budget primitif 2024. On rappelle que notre démarche habituelle, c'est de dire : « On regarde quelles peuvent être nos ressources pour ensuite ajuster nos dépenses à ces ressources. » On a pris l'option de déjà prélever sur le fonctionnement futur du budget 662 000 pour les investissements. Ici, on a une coquille. Je pense qu'il faut l'appeler comme ça, on dit « maintien » de

l'investissement pour le développement de la ville, or vous allez voir que ce maintien, c'est une multiplication par 3 des investissements. Donc c'est juste un mot qui nous a échappé. On revient quand même une seconde sur les 2 dernières phrases. Il est vrai que le résultat que nous avons nous permet aujourd'hui de dire, malgré qu'on aura encore des inflations à venir sur 2024, nous n'augmentons pas nos tarifs, même pas je dirais de l'inflation. Tous les tarifs ont été renouvelés en 2024 au niveau de 2023. Ceci contribue si vous voulez dans une enveloppe d'un million à l'intérieur d'un budget total d'une vingtaine de millions et les taux d'imposition, notre taux d'imposition sur la taxe foncière, nous proposerons et nous avons monté le budget, en ne les augmentant pas. On va être totalement transparents. La loi de Finances, elle, va augmenter les bases de 3,9 %, ce qui veut dire que pour l'usager, il y aura quand même cet impact des 3,9 % sur sa taxe foncière.

Face au triplement de nos investissements, on va utiliser une partie très significative du résultat et voilà l'usage que nous voulons faire du résultat 2023, c'est de prélever 2 770 000 de notre fonctionnement pour faire ces investissements majeurs pour accueillir notre population dans les groupes scolaires et aussi l'aspect vertueux des économies d'énergie, puisqu'on a vu combien les énergies en situation de crise pouvaient nous coûter sur le budget. Donc on a ici une partie importante de la réponse, la volonté d'investir, d'agrandir nos écoles, de les rendre plus écologiques et en même temps plus confortables. Voilà pour cette introduction du budget primitif. Ensuite, nous avons nos recettes. On va passer dessus. Les 3,9 % de l'État. Et des dotations et participations légèrement en baisse. Suivant le format que nous avons adopté ensemble maintenant depuis quelque temps, ce budget est présenté entre le BP tel qu'il était et ses corrections, les DM qui y sont contenues, le compte administratif tel qu'il a été réalisé et que nous voyons et le nouveau BP.

- Donc sur l'atténuation de charges, non pas que le personnel a été plutôt plus malade, mais on a voulu dans la réalisation de 193 000, avoir vraiment le dernier, dernier chiffre des ressources humaines et c'est ceci qui vous explique le 71 000 versus 53 000.
- Les produits des services, on sait aujourd'hui et on le voit par la difficulté de certains de nos concitoyens malgré nos tarifs maintenus, de dire : « On voit plutôt une très, très légère hausse des recettes, inférieures au produit de nos services. »
- Les impôts et taxes, oui, si on a le 3,9 % de l'État, mais dans ce chapitre 73, il n'y a pas que la taxe foncière. C'est ce qui explique qu'on ne retrouve pas le 3,9 %.
- Les dotations et participations, on le disait en introduction, que l'on voit significativement en baisse, parce que de 1 974 000 et de 2 423 000 réalisés, aujourd'hui, nos prévisions ne sont qu'à 1 860 000.
- Les autres produits de gestion en légère baisse de 5 %. Pour mémoire, un produit financier et grâce à un compte un terme que nous avons chez le Trésor Public, le propre des produits exceptionnels, c'est qu'ils sont exceptionnels. On n'en a pas au BP.
- Et on a bien entendu l'excédent reporté qui passe de 1,4 million à 3,4 millions.
- Nos opérations d'ordre qui baissent légèrement à 193 000.

Voilà pour la partie recettes. Pour la partie dépenses, à partir des recettes, toujours être très prudent sur nos dépenses.

- Nos charges générales, chapitre 011, par rapport au budget de l'année dernière, on a une baisse, mais néanmoins une hausse, parce qu'en effet, les procédures de l'État pour compenser les charges énergétiques sont très faibles. 3 658 000 pour 3 758 000.
- Les charges de personnel, stables par rapport au budget. Le même écart de 4

à 5 % en fin d'exercice.

- Des atténuations de produits qui sont stables, à 1,84 %.
- Les autres charges de gestion qui progressent énormément... Enfin énormément, progressent de 38 %, lié au fait que le SI – mais on aura une délibération spécifique par rapport au SI, où il nous est demandé par le SI de faire des investissements importants et d'urgence pour des raisons de sécurité. C'est ce qui explique l'essentiel de l'augmentation.
- Les charges financières sont en légère baisse. Il s'agit ici de l'intérêt des emprunts, parce que le volume des capitaux empruntés baisse, on a des charges exceptionnelles à peu près identiques à l'an passé, 9 200, 10 000 €.
- Et la section investissement, où on reprend bien sûr les sommes que nous avons décidé de verser à la section d'investissement.
- Les opérations d'ordre, ici, c'est l'amortissement de nos immobilisations, qui est le versement obligatoire imposé par l'État de telle manière à entretenir nos bâtiments, mais aussi permettre les nouveaux investissements : entretien du patrimoine, entretien de fonctionnement et entretien de création.

Voilà pour la partie fonctionnement, dépenses. Donc maîtrise de ces dépenses, épargne dégagée, j'ai beaucoup insisté pour abonder l'investissement que l'on va voir. On verra que l'on a prévu un emprunt, mais en baisse par rapport aux emprunts que nous avons l'habitude de faire. L'objectif étant, mais nous y reviendrons, d'arriver très rapidement à 5 millions de capitaux empruntés alors qu'on venait de presque 10 millions.

Nos investissements recettes, on reprend dans les recettes investissement.

- Les dotations et réserves et le 1068 qui est en augmentation à 892 000 pour 652 000.
- Les subventions d'investissement reçues, je vous disais tout à l'heure qu'il y avait des subventions qui n'étaient pas arrivées à temps et qui avaient bloqué nos investissements. Depuis, elles nous sont notifiées. Je rappelle qu'on inscrit au BP les subventions quand on a une quasi-certitude, mais des fois, on a des contre-pieds, ce qui fut le cas en 2023, mais on les retrouve en 2024 avec ces 3,7 millions.
- Des emprunts et dettes et pour le moment, pour équilibrer nos budgets, on pense emprunter 400 000 € et on attendra la fin d'année, au moins pour 2 raisons : la première, c'est que tous les indicateurs d'aujourd'hui nous disent que les taux d'emprunt sont partis pour baisser dans les 6 mois qui viennent, mais c'est les indicateurs d'aujourd'hui, et c'est tant mieux si ça se réalise comme ça. Mais un nouveau front qui s'ouvrirait en Pologne ou dans les pays baltes, ou je ne sais où, pourrait d'un seul coup redéstabiliser l'économie mondiale. On attendra la fin et on attendra d'autant plus la fin, qu'il n'est pas impossible que soit si des subventions rentraient très bien, soit des petits retards d'investissement, qu'on se dise « ce nouvel emprunt, essayons d'en faire un amortisseur », entendez par là, que si on a la possibilité d'emprunter moins, on n'hésitera pas de le faire.
- On a les 2,7 millions, les opérations d'ordre qui viennent en recettes, elles viennent du fonctionnement.
- Et les opérations patrimoniales.

Voilà pour la partie recette.

Nos dépenses. Vous voyez ici que la plus grosse... Ah, excusez-moi M. FAVRE.

Julien FAVRE : Excusez-moi, je voulais revenir sur la question de l'emprunt. Vous évoquez que les indicateurs actuels semblent indiquer que le taux d'emprunt et le taux d'intérêt vont baisser, mais vous l'avez souligné, ça peut changer. Est-ce que vous avez

en tête un taux d'intérêt auquel vous souhaiteriez emprunter, qui vous déciderait à contracter l'emprunt ou pas du tout ?

Jean-Louis DUVAL : N'ayant pas eu de négociations aujourd'hui, si vous voulez, je prends les taux du marché et je rajoute 0,80 % de taux d'intervention des banques. Et ceci pour un emprunt entre 15 et 20 ans. On rajoute si vous voulez les taux tels qu'ils sont aujourd'hui à 3,25 % sur ces durées, 15-20 ans, et vous voyez qu'on est à 4 %. Ce qu'on pourrait imaginer, c'est qu'on puisse faire une économie entre 0,5 et 0,7 % de ce 4 % d'ici le mois de septembre, octobre. Voilà l'enjeu. On ne reviendra certainement pas si vous voulez à si court terme à des taux à 1 % que l'on a pu connaître. 0,5, 0,7 % sur 20 ans, ça fait aussi un peu de bruit. C'est toujours bien à prendre. Ça répond à votre question M. FAVRE ?

Julien FAVRE : Oui. Tout à fait.

Jean-Louis DUVAL : Donc sur nos dépenses, donc on rembourse les emprunts. Assez bizarrement, vous voyez que le capital remboursé augmente un peu plus que les intérêts remboursés. La mécanique est simple, c'est qu'on avait des emprunts très longs et vieux et des emprunts jeunes, donc on a des emprunts anciens qui s'éteignent pendant qu'on a des emprunts nouveaux qui s'éteignent, ce qui fait une annuité très légèrement 1,68 % supérieure. Je voulais surtout attirer votre attention sur le chapitre 23, auquel on pourrait ajouter le chapitre 21 et le chapitre 20, parce que tout ça, c'est la même chose. 6,6 millions de dépenses entre ces 3 immobilisations, ces 3 incorporelles (les logiciels) corporelles (fait dans l'année, encours faits sur plusieurs exercices) contre le 1,7 million et 2,6 millions... 2,7 millions, donc un écart extrêmement important entre ce qui était projeté, mais réalisé, c'est encore plus important. Parce qu'en réalisation, on a 1,1 million. Donc on a là un plan d'investissement le plus ambitieux que l'on ait pu connaître ensemble depuis le début de cette mandature et la précédente. C'est vraiment une rupture importante. Est-ce que c'est l'urgence climatique ? Oui. Si on devait seulement regarder le retour d'investissement par les économies d'énergie, on n'irait pas. Mais ce n'est pas parce qu'on a un retour sur investissement qui est très long, trop long, qu'il ne faut pas faire. Donc ici, j'insiste sur la volonté politique.

Les opérations d'ordre et les opérations patrimoniales n'appellent pas de commentaire. Ce sont des opérations d'ordre. Je vous rappelle que quand on reprend l'intégralité des opérations d'ordre, le bilan est nul. Ce qui rentre d'un côté ressort de l'autre. Voilà pour la partie des dépenses.

Cet éclairage sur l'évolution des capitaux empruntés ou plutôt l'évolution du capital restant, que l'on appelle l'encours de la dette, on est revenu qu'en 2018, mais vous voyez qu'aujourd'hui, y compris dans la perspective d'un emprunt de 400 000, on aura entre 2018 et 2024 baissé de 2 millions notre capital emprunté. C'est important. Ce 6,3 millions ne va pas être dépassé, puisque vous avez compris que le 400 000, c'était un emprunt maximum. L'idée, c'est d'arriver assez rapidement à 5 millions, ce qui nous mettrait, par rapport à la taille de notre ville, dans les ratios d'endettement de la strate normale et donc pas sur notre budget comme les autres villes de 10 000 habitants.

L'évolution des annuités. Le capital augmente très peu, mais les intérêts vont fléchir assez rapidement, puisque les anciens capitaux restant avec des taux d'emprunt importants disparaissent pendant que les nouveaux capitaux à rembourser avec des taux d'emprunt plus faibles. Tout ça contribue à une baisse des intérêts. Il faudra attendre 2030... Alors bien sûr, il serait étonnant que d'ici 2030 on n'ait pas de nouveaux encours, mais vous voyez qu'on a 2 baisses et que les emprunts les plus lourds disparaîtront en 2036.

Ce graphique est aussi un élément de réponse au questionnement du trop grand résultat qui a été évoqué. Le résultat de 1,4 million l'année dernière, il pouvait nous sembler que c'était en bon résultat. Que nenni ! Parce que ces chiffres qui sont une obligation depuis seulement 3 ans de vous présenter, c'est ce qu'on appelle l'évolution de l'épargne. L'évolution de l'épargne de gestion, c'est les épargnes brutes plus la dette. Ensuite, on a l'épargne brute et l'épargne nette quand on a remboursé l'ensemble de l'emprunt avec le remboursement du capital. Et vous voyez qu'en 2022, quand on prélevait sur notre résultat net l'intérêt et le remboursement du capital, on plongeait dans le jaune. Je devrais dire le rouge, mais puisque le rouge devient jaune, on va le laisser en jaune. Donc oui on a un résultat important, mais on peut se dire que si en 2022, on avait voulu emprunter, les banques nous demandent depuis quelques années d'avoir la notation, l'avis du Trésor public pour monter le dossier. Et on a reçu cette année au moment du compte administratif 2023 l'avis du Trésor public en disant : « Mes amis, il était temps. Merci de ce résultat qui vous permet de vous retrouver dans les résultats attendus pour les communes de votre strate. » C'est un résultat important en différence avec les autres années, mais c'est un résultat aussi qui permet de faire des investissements. Je vous rappelle que quand on a récupéré la gestion de la commune, quasiment, on faisait des emprunts pour rembourser l'ancien emprunt. Les emprunts ne servaient pas à investir, c'était les dotations aux amortissements, c'était les subventions, c'était les droits de tirage qui nous permettaient d'investir. Donc on a fini par transformer l'équilibre des comptes. Ça a été long, mais c'est fini. Voilà pour l'évolution de l'épargne.

Capacité de désendettement, c'est en combien de temps on rembourse la dette. Le chiffre de 8 ans était censé être la limite à ne pas dépasser qu'on avait dépassée en 2019, qu'on avait dépassé en 2022. En 2023, ce chiffre est bien entendu tout à fait faible et donc positif.

Ensuite, on a notre balance générale entre les fonctionnements et investissements. Budget équilibré à 25 778 000 et donc avec une section – si la section de fonctionnement, on l'a vu dans nos comparatifs tout à l'heure, BP/CA et de BP à BP était à peu près identique – c'est bien entendu la section d'investissement qui fait le gros de la différence avec ce 25 778 000. Si je ne dis pas de bêtises, on a une conclusion. Olivier, tu veux prendre cette conclusion ?

M. LE MAIRE : Je la prends volontiers. Effectivement, un budget qui répond aux objectifs de rationalisation de nos dépenses, même si ce n'est pas toujours évident dans les périodes compliquées que nous connaissons et ce qui demande aussi aux services d'être très vigilants quant à ces dépenses et je les en remercie ce soir. M. DUVAL l'a dit un effort important de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et ça, c'est important, parce que ce sont des investissements qui sont en direction principalement de nos plus jeunes, de nos enfants, puisque dans les investissements 2024, il y a l'agrandissement et la mise aux normes de la crèche multi accueil. On a également l'école Paul-Émile Victor avec un stade à côté, donc des investissements tournés vers la jeunesse. Ensuite, bien sûr recherche de subventions dès que cela est possible, et là encore nous avons des services de la mairie très performants dans la recherche de ces subventions, qu'elles soient départementales, régionales ou même auprès de notre agglomération. Et tout ça pour 2 buts : celui de maintenir les services de la population, bien évidemment, et investir dans des projets structurants et en espérant qu'on va pouvoir poursuivre notamment dans nos groupes scolaires ces investissements dans tous les groupes scolaires, mais comme l'a dit M. DUVAL, ce qu'on peut entendre aujourd'hui de la part de notre ministre de l'Économie nous incite à la prudence et j'ai échangé il y a peu avec le représentant des associations de maires, qu'ils soient de Seine-et-Marne ou d'Île-de-France, association qui monte

en ce moment au créneau, puisque que ce qu'on entend, c'est que les 50 milliards d'économies seront – et on le craint fortement – faits sur le dos des collectivités territoriales et notamment sur les aides aux investissements. Tout ça peut paraître un peu paradoxal au moment où on a quasiment une injonction d'améliorer les performances énergétiques de nos bâtiments de plus de 1 000 m², qu'on attend en ça des aides de l'État et que la petite musique qui commence à nous arriver, c'est qu'il y aura une diminution de ces aides. J'entends les 5,5 % qu'on nous annonce du PIB. J'entends la dette de l'État. Mais comme le rappelle Guy GEOFFROY, président des maires de Seine-et-Marne, la dette des collectivités territoriales ne représente de mémoire qu'à peine 10 % de cette dette globale de l'État. Mais c'est vrai qu'il est souvent plus facile et tous les gouvernements qui se sont excédés depuis un certain temps y ont eu recours – certains en nous l'annonçant un peu à l'avance, d'autres un peu moins – à venir ponctionner les collectivités territoriales sans pour autant leur enlever des compétences qui leur ont été transférées. Donc budget 2024 malgré tout sous un signe de très grande prudence. Je suppose que vous avez des interventions.

Christophe BOSQUILLON : Bonjour à tous et à toutes. J'aurais quelques réflexions et quelques questions à vous transmettre. Première réflexion, c'est que je ne peux que marquer mon accord avec les propos que vient de tenir M. CHAPLET. C'est-à-dire que moi aussi j'ai de fortes interrogations sur la politique économique du gouvernement de M. MACRON et effectivement, je considère que l'austérité annoncée dans la mesure où elle risque en plus d'impliquer une nouvelle fragilisation des finances locales est un véritable problème et est une démarche relativement contracyclique. Effectivement, je suis en désaccord avec ça. Le problème, c'est qu'il est bon de faire ce genre de réflexions dans le cadre d'un débat municipal, mais il me semble qu'il faudrait aussi en tirer les conclusions politiques sur les choix qui sont faits sur le même dont nous voulons être gouvernés.

2^e remarque, je suis aussi ravi, comme nous le sommes tous, de la conversion de l'ensemble du Conseil municipal au choix écologique. J'en suis ravi, d'autant plus que nous avons porté ces questions depuis de nombreuses années. Je suis ravi, mais néanmoins inquiet et sceptique, parce que tout cela me semble un peu beau. Quand M. DUVAL nous dit que les investissements importants qui sont prévus pour le budget de l'année à venir sont liés à des choix écologiques, j'aimerais bien avoir des éclaircissements, parce que quand on regarde concrètement l'argent qui va être investi – et il faut l'investir, c'est très juste – mais je ne vois pas en quoi ces investissements relèvent de l'écologie. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas les faire, mais je pense aussi qu'il ne faut pas non plus nous vendre des choses qui ne sont pas faites. Ce sont des investissements et vous pourrez nous le confirmer dans le détail, qui répondent aux besoins créés par l'augmentation de la population. Il faut les faire. Mais ce ne sont pas des investissements qui entraînent un tournant écologique de la politique municipale. Ou alors sinon il faudrait que vous nous expliquiez – je suis preneur de toute explication – dans quelle mesure il s'agit véritablement d'investissements écologiques.

La 3^e remarque, pour prolonger les éclaircissements qui ont été obtenus suite aux questions de M. FAVRE, c'est qu'a priori, on va investir en faisant un emprunt à 4 %. Ce sera sans doute ça. Alors peut être un peu moins, mais ça va être autour de 4 %. Si j'ai bien compris les explications, vous nous expliquez qu'on ne pouvait pas emprunter auparavant quand les taux d'intérêt étaient beaucoup plus faibles, parce que nous avions une épargne qui était trop défavorable. Mais si j'ai bien compris aussi – et là, il faut qu'on en discute pour vérifier que nous sommes bien d'accord sur l'analyse – c'est que le rétablissement de la situation financière de la commune s'explique d'une part par le fait que les dépenses de fonctionnement ont été fortement comprimées, vu que

malgré l'inflation elles sont restées à un niveau à peu près comparable à ce qu'elles étaient en 2022, et d'autre part, ça s'explique par la forte augmentation conjointe de la taxe foncière et des tarifs des services rendus à la population. Donc je vous pose une question : si nous avons augmenté la fiscalité un peu plus tôt, quand les taux d'intérêt étaient beaucoup plus bas, est-ce que nous n'aurions pas pu emprunter de façon beaucoup plus avantageuse que nous ne le faisons maintenant, contraints et forcés par l'urgence, dans une situation financière qui est mauvaise ? C'est une question à laquelle je serais curieux de connaître votre réponse. Merci.

M. LE MAIRE : C'est vrai que c'est toujours plus facile de réécrire l'histoire après. Je vais rappeler quand même pourquoi les impôts ont augmenté fortement l'année dernière. Ce n'était pas dans le but d'investir, hélas, quand on a monté le budget. Mais on va vous rappeler les choses, puisque vous semblez avoir des petits trous de mémoire. Les chiffres qu'on annonçait avant de voter le budget nous ont contraints, pour équilibrer le budget de fonctionnement, à augmenter notre taux de 15 %. On en a débattu ici, il semblait y avoir un consensus au moins sur les raisons. Mais notre idée n'était pas de constituer une réserve qui nous permettrait d'investir après. Ce que vous nous proposiez, que nous n'avions pas fait avant, d'augmenter les taux d'impôt pour pouvoir investir, parce que je vous le rappelle, mais quand il y a un peu plus d'une dizaine d'années, les taux ont été augmentés de 10 % alors qu'ils auraient dû l'être de 20 %, ce n'était pas non plus pour investir, puisque les emprunts avaient été faits. C'était juste pour pallier, justement sur le budget de fonctionnement, au remboursement de ces emprunts et au fonctionnement notamment de la commune et d'une maison de la petite enfance qui devrait ouvrir. Je note qu'après coup, vous souhaitiez qu'on augmente la fiscalité de la population pour pouvoir investir. Je note.

Jean-Louis DUVAL : Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, on a une loi aujourd'hui qui dit : « En 2050, vous devrez avoir baissé de 60 % vos dépenses d'énergie. » Ceci, c'est bien un objectif écologique, me semble-t-il. Donc on a cette orientation-là, mais pour y arriver, croyez-moi, ça ne se fera pas en un jour. Il va falloir de l'énergie, parce qu'on a beaucoup de nos équipements qui ont été faits il y a une trentaine d'années – je ne dirais pas avant les chocs pétroliers, parce que certains ont été faits après, mais le coût de l'énergie était encore faible. Donc on a des lieux sur l'intérieur de la commune où il ne suffit pas de dire : « Je vais mettre en double vitrage et ça y est, la messe va être dite », on a des lieux où il va falloir reconstruire de l'intérieur ces bâtiments. Et ça, c'est un investissement important. Ça, sauf si je me trompe, c'est une démarche écologique. Premier élément de réflexion.

Le 2^e élément de réflexion, c'est d'agrandir une école avant que la population se soit agrandie, moi, j'appellerais ça du gaspillage. Je ne sais pas vous comment vous l'appellez. Donc emprunter hier pour agrandir des groupes scolaires pour faire des classes qui ne seraient pas remplies, alors la nature a horreur du vide et je suis sûr qu'on aurait trouvé de quoi faire des cafétérias ou des archives à l'intérieur des groupes scolaires, mais pas forcément des classes pour les élèves. Aujourd'hui, cette population s'agrandit. Aujourd'hui, il y a des projets dans le centre urbain et il faut que nous nous y préparions. Et c'est pour ça que les projets d'investissement, agrandissement et mises aux normes futures se font à partir d'aujourd'hui et non pas hier, quand les taux étaient bas. Et je rappellerai que des emprunts, on en a fait des significatifs au moment où les taux étaient bas. On n'en a pas fait l'année dernière avant que les taux montent. Pour le coup, il n'aurait pas fallu attendre la fin de l'année 2023 pour emprunter, sinon, on se serait pris une déculottée, alors qu'on a toujours l'habitude de voir qu'en fin d'année, quand les banques n'ont pas placé tous leurs quotas d'emprunts, c'est là où on peut le mieux négocier. Il n'y avait pas besoin

d'emprunt l'année dernière et c'est tant mieux parce que si on en avait eu besoin, on les aurait faits à un moment où il était trop tard. Et toutes les autres années, on a fait des emprunts qui d'ailleurs nous ont fait baisser nos taux moyens par rapport à l'époque des grands emprunts dont vous vous souvenez et où les taux étaient supérieurs à 4 % à cette époque.

M. LE MAIRE : Si je poursuis votre réflexion, puisque je pense que dans votre idée, c'était celle de réhabiliter les bâtiments municipaux et notamment les groupes scolaires, s'il s'agissait d'emprunter pour réaliser ces travaux-là, il aurait fallu sacrément augmenter la fiscalité. Juste pour rappeler, les 15 % d'augmentation ont apporté au budget 1 million d'euros. Donc les investissements que vous évoquez représentent beaucoup plus qu'un million d'euros. Par groupe scolaire, on peut estimer à 2, 3, voire 4 ou 5. Donc s'il avait fallu emprunter 20 millions d'euros, imaginez le taux d'imposition qu'il aurait fallu appliquer pour les obtenir, même si on avait eu des subventions. Ça, c'était année après année. C'est une vision que vous avez. En tout cas ce n'était pas la nôtre.

Bruno COTTALORDA : J'avais une question, mais juste avant cette question, M. BOSQUILLON n'a jamais parlé du fait de demander d'agrandir les écoles il y a 3 ou 4 ans. Il a parlé d'investissement et des investissements. Il y en a qui aurait pu être nécessaires. Vous avez parlé de la rénovation énergétique, c'en est une effectivement. Il n'y a pas que les écoles sur la commune. Ça passe par l'intermédiaire du SI, il aurait fallu avoir avec Vert-Saint-Denis, mais la rénovation énergétique des gymnases, si elle avait été un peu plus anticipée, ça n'aurait pas été une mauvaise chose. Et on a jamais parlé de construire des écoles il y a 3 ans, d'entreprendre des travaux pour lesquels on n'aurait pas les moyens. C'était juste une petite précision sur l'échange qui vient d'avoir lieu.

Sinon, j'avais une petite question par rapport au budget prévisionnel. Qu'est-il budgété et dans quelles mesures dans le domaine de l'action sociale sur la commune pour l'année prochaine ? Parce qu'on sait qu'il y a de plus en plus une population qui est de plus en plus en difficulté. Il y a bien sûr la subvention au centre social de La Citrouille, mais je ne parle pas de ça, je parle de l'action de la municipalité qui sera faite dans ce domaine l'année prochaine. Merci.

M. LE MAIRE : Vous le verrez aussi dans le vote de subventions aux associations, nous augmentons aussi légèrement, et on l'avait fait de façon assez importante les années précédentes aux associations qui interviennent dans ce champ-là. Ensuite, le virement au CCAS, je ne l'ai pas en tête... 61 500 contre 34 les autres années, inclus dedans bien sûr la subvention à La Citrouille. Le budget du CCAS a été voté lundi. Et dedans nous réintroduisons le colis à nos anciens qui est un geste de solidarité. Ensuite nous attendrons les résultats de l'enquête de l'analyse des besoins sociaux sur la commune qui est toujours en cours. Et si d'aventure cette analyse nous remonte des sujets qu'on n'aurait pas appréhendés au moment du vote du budget, nous reviendrons abonder bien évidemment le budget du CCAS dans ce sens où notre propre budget sur des actions spécifiques de l'analyse des besoins sociaux nous démontrera. Pour l'instant, nous avons adopté un virement à l'accession du CCAS et le CCAS a voté son budget en fonction de la situation qu'ils connaissent aujourd'hui, les demandes qui sont faites aujourd'hui et encore une fois, je me répète, selon l'analyse des besoins sociaux, nous serons tout à fait à même de réajuster tout ça.

Julien FAVRE : J'avais une question concernant l'effort budgétaire qui sera consacré cette année au Plan Local de Développement Durable. Est-ce qu'on peut avoir des

informations ce sujet ? On avait vu lors du ROB que des investissements seraient prévus sur des années ultérieures. Mais en terme de budget de fonctionnement, est-ce qu'il y a des dépenses spécifiques prévues au titre de l'année 2024 pour la mise en œuvre du PLDD ?

Charlyne PECULIER : Sur le Plan Local de Développement Durable, c'est très transversal comme vous le savez. Ça concerne l'ensemble des services et donc il n'y a pas de budget spécifique développement durable. Il n'y a pas une ligne budgétaire. C'est un choix aussi, parce que ce n'est pas très logique de différencier le développement durable, d'avoir une ligne spécifique alors que l'idée, c'est justement que tous les services soient concernés. Mais je crois que c'était à peu près la réponse qui avait été apportée aussi. On parle du fonctionnement seulement ? Oui. Parce que sur l'investissement, c'est ce qui a été dit...

Julien FAVRE : Oui, sur l'investissement, on en a parlé lors du précédent Conseil municipal. Je parlais bien au titre du fonctionnement.

Et donc nous réitérons notre demande – on l'avait fait les années précédentes – mais il nous semblerait intéressant que puisse être présenté de manière transversale l'effort consacré justement à ce PLDD, ce qu'il représente à l'échelle du budget de la commune.

Charlyne PECULIER : Ça, c'est dans la partie budget qu'on présente là. En revanche, il serait intéressant de pouvoir effectivement faire un point sur l'ensemble des actions mises en place et du coup essayer de budgéter au mieux chaque action qui a été mise en place. Effectivement, c'est intéressant.

Lydia LABERTRANDIE : Merci beaucoup. Bonsoir à toutes et tous. Petite question qui peut être un peu dans la même situation que le PLDD. Vous avez dû être informés que la commune de Vert-Saint-Denis ce week-end allait distribuer des composteurs, les composteurs de Grand Paris Sud effectivement, mais je voulais savoir si la commune de Cesson avait l'intention de faire la même opération au sujet de cette distribution gratuite de composteurs. Merci.

Charlyne PECULIER : Sur les composteurs, effectivement on est en lien avec Grand Paris Sud qui nous a écrit assez récemment. On n'a pas encore posé de date pour faire la distribution aussi à Cesson, parce que la difficulté pour les habitants, c'était de devoir aller faire la formation à Évry. C'est une formation d'une heure, mais il faut quand même pouvoir se déplacer et il me semble que c'était en semaine la plupart du temps. Donc pas du tout pratique. Effectivement, on avait fait le lien avec Grand Paris Sud pour demander à ce qu'on puisse faire ça plutôt à Cesson et dans d'autres communes plus proches. Et par ailleurs, on va aussi voir avec les copropriétés pour mettre en place des composteurs collectifs comme ça a été fait dans certaines, mais de pouvoir inciter plus largement les copropriétés à le faire.

M. LE MAIRE : Et nous sommes portés volontaires pour l'expérimentation aussi de composteurs collectifs – mais pour le coup pas dans des copropriétés – mais à des endroits stratégiques de la ville. Tout ça s'étudie précisément pour pas qu'il y ait de nuisances par rapport à ce qui sera mis en place. En tout cas, on s'est portés volontaires sur cette expérimentation que souhaitait mener Grand Paris Sud.

Lydia LABERTRANDIE : Merci. Vert-Saint-Denis, c'est des composteurs individuels. Là, à la population. Ce serait peut-être intéressant que Cesson... Je comprends bien que

oui, s'il y a cette formation sur Évry, ce n'est pas évident. Mais bon... Ce serait bien que Cesson se mette un peu au même niveau que Vert-Saint-Denis. Je pense qu'on risque de vous reposer la question je suppose, maintenant que Vert-Saint-Denis a fait cette opération.

M. LE MAIRE : Mais Mme PECULIER n'a pas été claire dans sa réponse, ou... ?

Charlyne PECULIER : Je suis particulièrement fatiguée, mais... Ça va à être fait aussi à Cesson. Pour cette distribution, on est en lien avec Grand Paris Sud sur le sujet. L'idée, c'est de faire la distribution et la formation à Cesson.

Lydia LABERTRANDIE : D'accord.

Xaviera MARCHETTI : Merci, bonsoir à tout le monde. Avez-vous étudié comme nous vous l'avions demandé lors du dernier Conseil municipal au débat d'orientation budgétaire, l'hypothèse budgétaire d'une baisse des tarifs du périscolaire et des cantines ?

M. LE MAIRE : Il me semble que je vous avais répondu. En plus, le vote de ces tarifs se fait au mois de décembre.

Xaviera MARCHETTI : Juste l'hypothèse budgétaire ?

M. LE MAIRE : Non. Ça se fait au mois de décembre pour l'année d'après. Donc l'hypothèse budgétaire sera en 2025. Pour 2024, j'avais répondu : non.

Xaviera MARCHETTI : Bon, c'est non.

Julien FAVRE : Vous évoquiez tout à l'heure le tournant écologique de la politique de la commune. Je voudrais aborder la question de l'adaptation au réchauffement climatique des bâtiments communaux, en particulier des bâtiments scolaires. Il est bien évident qu'on ne peut pas faire tous les travaux d'un coup, nous en sommes bien d'accord. Il y a des écoles qui ont demandé la possibilité éventuellement de s'équiper en petit matériel – ce qui n'est pas une solution pérenne on en a bien conscience – pour faire face éventuellement aux pics de chaleur, type ventilateurs, voire la pose de films solaires anti-chaleur sur les vitres. Est-ce que ce sont des dépenses qui sont prévues au titre des budgets d'équipement pour les écoles pour l'année 2024 ?

M. LE MAIRE : Oui, en fonction de l'évolution effectivement de ce qu'on pourrait connaître cette année, c'est effectivement des investissements qu'on est tout à fait en capacité de pouvoir faire selon les groupes scolaires.

Julien FAVRE : Vous avez déjà eu des demandes éventuellement ?

M. LE MAIRE : Ça, dans les conseils d'école, je ne sais pas.

(Propos hors micro)

M. LE MAIRE : Des demandes de certaines écoles, on regardera ça avec attention.

Julien FAVRE : Dans le même ordre d'idée, est-ce qu'il y a des projets prévus en 2024 ou 2025, de végétalisation de cours, d'adaptation des cours d'école, un environnement

frais par la suppression de surface bitumée ?

M. LE MAIRE : Non, pas en 2024 en tout cas.

Julien FAVRE : D'accord.

M. LE MAIRE : M. REALINI veut rajouter quelque chose.

François REALINI : Simplement, pour répondre à votre question, on va demander à l'architecte qui sera choisi sur Paul-Émile Victor de réfléchir à quel type de cours, à quel revêtement on pourrait faire appel justement pour les cours de récréation des écoles et on va profiter de Paul-Émile Victor pour justement y réfléchir. Et vous serez bien sûr associés, puisqu'on vous en parlera lors des commissions travaux.

Julien FAVRE : Puisqu'on est sur ce projet, toujours dans l'objectif du tournant écologique, est-ce qu'il est prévu pour ce bâtiment de la production d'énergie en autonomie, type panneaux solaires ou autre ? Est-ce que c'est quelque chose qui est envisagé ou vous avez autre chose en tête à ce stade des réflexions ou des échanges que vous avez pu avoir ?

François REALINI : À ce stade, non. On peut l'envisager, effectivement. Il faut qu'on y réfléchisse. Dans l'immédiat, non. Pas pour le moment. Tant qu'on n'aura pas choisi l'architecte, tant qu'on n'a pas travaillé avec lui, sur ce genre de problème, je n'ai pas de réponse à vous donner.

Xaviera MARCHETTI : Avez-vous mesuré le gain financier des mesures restrictives que vous avez imposées aux enseignants sur les photocopies couleur ? C'est symbolique, mais qui sont parfois indispensables, ces photocopies, pour certains dispositifs pédagogiques, comme pour les dyslexiques par exemple. Avez-vous fait l'hypothèse budgétaire d'un retour à la normale ?

M. LE MAIRE : Difficile, puisque les contrats sont passés pour 5 ans. Et le gain avait déjà été dit, puisque c'était dans les contrats de maintenance. Je n'ai plus les chiffres en tête, mais ils vous avaient été communiqués en tête, mais on est sur ces gains-là et pas autre chose.

Julien FAVRE : Toujours sur des éventuels projets contenus dans le budget 2024, j'ai une question sur des travaux éventuels de rénovation thermique sur d'autres bâtiments que les écoles au titre de l'année 2024. Est-ce qu'il y a des travaux prévus de changement de système par exemple de chauffage ou d'isolation ?

M. LE MAIRE : Non.

Christophe BOSQUILLON : Je crois qu'on a fait le tour de nos questions pour ce débat. Donc je vais donner notre position par rapport au vote. Le budget qui est présenté répond en partie au retard d'investissement qui avait été accumulé depuis plusieurs années, mais nous ne sommes pas convaincus par une série d'arbitrages. Nous pensons que la prise en compte des objectifs sociaux et environnementaux est insuffisante. Les travaux qui viennent d'être décidés sont des réponses tardives qui se sont imposées à la municipalité. C'est le cas en particulier de l'extension de Paul-Émile Victor ainsi que pour les travaux du multi-accueil qui sont exigés par la CAF. Mais nous n'avons pas réellement avancé sur d'autres questions essentielles pour l'avenir d'une

commune en pleine croissance. Il faudra avancer dans les années à venir sur d'autres retards accumulés par notre commune. Par exemple, nous aurions intérêt à développer une cantine municipale pour les écoles et nous devons améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Il faudra aussi au plus vite avoir une vraie réflexion sur notre politique sociale et culturelle et sur l'équilibre entre les différents postes de dépenses en fonction de l'importance des différentes missions qui doivent être menées : sécurité, culture, social, etc. Cette réflexion aura inévitablement des traductions budgétaires et elle impliquera une meilleure visibilité sur les dépenses générées par chaque service. D'autre part, nous regrettons aussi qu'il n'ait pas été envisagé de revenir en moins en partie sur la hausse excessive des tarifs des services. Cela contribue à financer l'excédent actuel. Au vu de l'arrivée de nouvelles populations, nous indiquons enfin que nous restons vigilants sur le maintien à la qualité des services rendus à la population. En fonction de ces considérations, nous nous abstenons sur ce budget. Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Jean-Louis DUVAL : Merci. J'ai une question préalable avant de passer au vote. La loi demande à ce que le vote sur le budget soit fait chapitre par chapitre. Ça fait plusieurs années que je pose la question et que votre réponse est la même en disant : « On considérera qu'on a voté par chapitre, mais c'est un vote global qui est proposé. » Y a-t-il des objections à cette démarche ?

Bruno COTTALORDA : Non. Ce sera la même réponse cette année.

Jean-Louis DUVAL : Merci. Néanmoins, il est important qu'elle soit posée. Y a-t-il des abstentions ? 5 abstentions. Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Fixation des taux 2024 pour la fiscalité directe locale
--

Jean-Louis DUVAL : Après, Monsieur le Maire, nous avons la fixation des taux. Je n'ai pas besoin d'ouvrir le dossier, parce que celui-là est simple. Il vous est proposé de reconduire les taux de 2023 en 2024. C'est-à-dire pas d'augmentation. Y a-t-il des questions ? Des demandes d'intervention ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? 5 abstentions. Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Attribution de subventions aux associations pour l'année 2024

ASSOCIATIONS	RAPPEL CA 2023	PROPOSITIONS 2024
Cesson Sans Frontière	1 000,00 €	3 000,00 €
Chœur du Balory Junior	100,00 €	100,00 €
Chorale Chantevert	800,00 €	800,00 €
Club de l'Amitié	6 000,00 €	6 500,00 €
Club Culture et Loisirs du Balory	150,00 €	200,00 €
TESSA (anciennement DDNA)	300,00 €	300,00 €
Groupe Abbé Pierre de Sénart	pas de demande	400,00 €
Elan II	800,00 €	800,00 €
Famille Ecole PEV	150,00 €	pas de demande
FNACA Maroc et Tunisie	400,00 €	400,00 €
Folles des Bestioles	300,00 €	pas de demande
GDSA 77	1 500,00 €	1 500,00 €
Ressourcerie Endana	pas de demande	1000,00 €
LIPECLE	150,00 €	pas de demande
Pie Vert Bio 77	200,00 €	200,00 €
Restaurants du Cœur	2 000,00 €	2500,00 €
Secours Populaire	500,00 €	500,00 €
Paroles de femmes – Relais 77	1 500,00 €	1 500,00 €
Secours Catholique	500,00 €	500,00 €
Crèche Parentale Les P'tites Pousses	35 000,00 €	35 000,00 €
TOTAL	51 350,00 €	55 200,00 €

Jean-Louis DUVAL : Ensuite, on a les subventions aux associations. Là, je pense qu'il est utile de prendre le temps de parcourir le tableau puisque pour le coup, ces subventions sont aussi censées être votées une par une. Comme vous le disait Monsieur le Maire, j'attirais votre lecture sur le fait qu'un effort particulier est fait cette année sur ces associations qui ont comme objet le soutien à la population. On a bien sûr le groupe de l'Abbé Pierre...

(Propos hors micro)

Jean-Louis DUVAL : Les scouts aident la population, voilà. Ensuite, on a les Restos du Cœur, le Secours populaire, Secours catholique. et Toutes ces associations, nous avons fait un effort d'augmentation. Et la première ligne, Cesson Sans Frontière, rappelons que ces 3 000 €, c'était la subvention d'avant Covid et que l'association Cesson Sans Frontière au moment du Covid est venue vers nous en disant : « La non-activité fait qu'on n'aura pas besoin de ces subventions. » Maintenant, on est repartis plein gaz, n'est-ce pas ? Et on retrouve la proposition des anciennes subventions. Et puis je ne manquerai pas aussi de pointer cette subvention importante à la dernière ligne, la crèche parentale, pour nous rappeler ici autour de cette table, que quand la crèche collective a été créée et qu'il y a cette association crèche parentale qui faisait partie des opérations initiées par nos prédécesseurs, on a voulu la soutenir, la continuer. À l'époque, les CAF et autres décideurs nous disaient : « Vous verrez, ça ne durera pas. » Et ça a duré et on en est très contents. Ils font un excellent travail. Les relations sont très constructives.

Je vous pose la même question. Est-ce que l'un d'entre vous souhaite, hormis quelqu'un qui va nous dire « je ne voterai pas Cesson Sans Frontière », est-ce que

d'autres d'entre vous souhaitent ne pas participer au vote sur une des lignes ou souhaite une explication de texte sur d'autres aspects ? Oui, mon cher.

(Propos hors micro)

Jean-Louis DUVAL : Pour la crèche parentale, très bien. Oui ?

Xaviera MARCHETTI : Une petite demande d'intervention. Comme tous les ans, on aimerait que soient ajoutés dans le tableau les avantages en nature dont peuvent bénéficier les associations : les prêts de salles, il y a peut-être des associations qui ne font pas de demandes de subvention, mais qui bénéficient de salles. C'est quand même des avantages en nature, notamment avec l'augmentation des fluides. Ça peut être intéressant d'avoir cette information-là. Merci.

M. LE MAIRE : Oui. Ne croyez pas qu'on n'entend pas cette demande qui est tout à fait justifiée. Je pense qu'au moment où vous la posez, on se dit : « Bah oui, c'est tout à fait vrai. » Et au moment où on monte ce genre de tableau, on a oublié. Donc je m'engage à ce que sur le prochain budget, ça y figure. Voilà.

Julien FAVRE : On vous le rappellera.

M. LE MAIRE : Oui. Je me tourne vers mon DGS. Je suis sûr qu'il l'a parfaitement noté. Mme LABERTRANDIE ?

Lydia LABERTRANDIE : Merci, Monsieur le Maire. Toujours sur le même sujet nous souhaiterions savoir si des demandes ont été refusées et si oui, selon quels critères. Et par ailleurs, nous souhaitons pour plus de clarté que toutes les demandes apparaissent dans le tableau et que soit indiqué aussi ce qui avait été demandé initialement, s'il y a une différence, si vous voulez. Nous souhaiterions avoir tous ces éléments pour plus de clarté et de précision. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Madame FAYAT, vous voulez répondre au moins sur les demandes refusées ?

Marie-Annick FAYAT : Pas forcément sur les demandes refusées, mais tous les dossiers ont été étudiés et notamment en ce qui concerne les avantages : prêts de salles, bus et autres. C'est vrai que ça ne figure pas là, mais ça figure dans les demandes qui nous sont adressées et nous en tenons compte lors de l'attribution des subventions.

M. LE MAIRE : De mémoire, les subventions que nous n'avons pas accordées – j'espère que je ne dis pas de bêtise, mais je pense que non – sont sur les associations qui ne sont pas sur le territoire de la ville, qui vont nous demander des subventions alors qu'elles n'agissent pas forcément, même pas du tout sur le territoire de la ville. Donc celles-là, bien évidemment, ou des associations qui ont un rayonnement un peu plus important et qui, excusez-moi le terme, viennent taper un peu toutes les mairies. Celles-là, on les refuse.

Lydia LABERTRANDIE : Oui, bien sûr. C'est tout à fait logique. Mais ce serait sympa, par ce que pour se faire une idée justement... Admettons le volume qui est demandé et après, on comprend très bien que dans les choix qui sont faits, il y ait des critères. Mais je trouve que ce serait, au niveau clarté, sympa d'avoir un peu une vision beaucoup plus large. Voilà. C'est tout. Merci.

Bruno COTTALORDA : 2 petites interventions. Une première pour que vous puissiez nous confirmer en Conseil municipal ce que vous nous avez dit en commission. Effectivement, la subvention de Cesson Sans Frontière augmente : de 1 000 à 3 000 €. Parce qu'avec joie, elle reprend de plus en plus d'activité. Mais il y a quelques années, elle était encore plus élevée. Et si jamais des projets pouvaient se monter en cours d'année et que cela demandait une rallonge de subventions, que ça puisse être étudié. Après, on verra si ce sera voté ou non, mais que ça puisse être évoqué en Conseil municipal. A priori, vous nous aviez dit oui en commission, mais je voulais la confirmation. Et la 2^e chose, vous en avez parlé avec justesse, M. DUVAL, sur la crèche parentale Les P'tites Pousses, qui est quelque chose de très important et de vraiment bénéfique pour la commune. On voit que malgré l'inflation, la subvention reste la même. Est-ce que c'est parce que la demande de subvention a été faite à 35 000 € et qu'elle a été accordée telle qu'elle a été demandée, ou qu'on ne pouvait pas l'augmenter ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour Cesson Sans Frontière, je vous reconferme ce que j'ai dit en commission. Effectivement, si des projets arrivent et dans la limite de ce qu'on pouvait accorder dans le passé bien évidemment, on serait amenés à bien sûr étudier toute demande. Il n'y a pas de soucis. Sur la crèche parentale Les P'tites Pousses, c'est une convention de mémoire pluriannuelle. Donc on la reconduit. Je précise quand même que ces 35 000 € sont liés normalement à un nombre d'enfants cessonnois présents. On s'est toujours attachés année après année de ne pas être aussi rigoureux que nous aurions dû l'être, justement pour ne pas mettre l'association en difficulté. Et même quand le nombre d'enfants cessonnois n'était pas tout à fait dans les clous de la convention, dans le ratio qu'on s'était fixé avec l'association, on a toujours abondé dans ce montant-là bien évidemment pour ne pas les mettre en difficulté.

Julien FAVRE : J'avais juste une question sur la crèche parentale Les P'tites Pousses. La convention est pluriannuelle, donc là elle s'arrête quand ?

M. le Maire : Je n'ai pas la date en tête, sincèrement. Mais on pourra chercher.

Jean-Louis DUVAL : Je vous propose de passer au vote. On va noter 2 non-participations au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour ces associations.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Mme NALINE ne participe pas au vote pour la ligne Cesson Sans Frontière.

M. PIOLLET ne participe pas au vote pour la ligne Les P'tites Pousses.

Contributions aux organismes de regroupements pour l'année 2024

Jean-Louis DUVAL : La délib suivante, c'est le SI. Je l'évoquais tout à l'heure en filigrane dans l'évolution des budgets, on en a parlé aussi sur l'aspect travaux. L'année dernière, on a pu constater que le compte administratif avait fait que 500 000 € d'investissement se retrouvaient en résultat, essentiellement parce que les travaux n'avaient été menés. Il nous est demandé cette année d'abonder de 309 000 + 242 000 entre Cesson et Vert-Saint-Denis supplémentaires par rapport au budget habituel pour justement ces travaux de réhabilitation. Donc il est proposé de voter cette augmentation, on vient de la mettre au budget, on l'a votée au budget, néanmoins, j'ajouterai ici que vu l'écart constaté en 2023, on sera super vigilants, monsieur le vice-président, à ce que ces travaux et ces budgets qui ont été votés soient bel et bien réalisés, puisqu'il s'agit

ici de travaux un peu d'énergie, mais surtout de mise en sécurité. C'est bien ça, M. POIRIER ? Avez-vous des questions sur cette délib ? M. FAVRE.

Julien FAVRE : Merci, M. DUVAL. Nous aurons la même vigilance que vous à l'égard de cette subvention plus importante accordée au SI, et est-ce que le Conseil municipal pourra être informé justement des travaux prévus à ce titre pour l'année 2024 ou 2025, qu'on sache à quoi correspond l'argent supplémentaire versé au SI ?

Vijay POIRIER : Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Juste pour information, il y a eu le comité syndical il y a 2 semaines au niveau du SI. L'ordre du jour, c'était le vote du budget. J'en profite pour remercier la commune de Cesson pour la participation supplémentaire concernant les travaux d'urgence. Pour être précis dans les chiffres, il y a une enveloppe qui a été prévue de 796 000 € pour tout ce qui est travaux d'urgence. Les travaux d'urgence correspondent au niveau du gymnase Alain Bombard, donc remplacement de la toiture et réfection du sol. Au niveau de La Citrouille, on va voir tout ce qui réfection du mur extérieur, travaux de mise aux normes, sol de La Citrouille et point d'urgence. Au niveau des terrains de tennis et du gymnase et de Delaunay, ce sera le remplacement des portes. L'enveloppe de 796 000 €, c'est tout ce qui est travaux d'urgence. Ce qui correspond à l'enveloppe supplémentaire. Quand on fait le calcul, on voit que sur Cesson, c'est 309 000 € et sur Vert-Saint-Denis, 242 000 €. C'est tout ce qui est hors taxes. La TVA, ce sera pris en charge par le SI. C'est tout ce qui est travaux d'urgence. Ensuite, on aura aussi de l'investissement, c'est 82 000 € pour tout ce qui est remplacements et acquisitions de matériels et équipements sportifs. On a 50 000 € pour le remplacement, tout ce qui est matériel et mobilier et logiciel et 35 000 € pour notre contrat avec la société de chauffage.

Voilà pour être précis au niveau des chiffres. À savoir que vous pouvez retrouver le compte rendu du dernier comité syndical qui sera en ligne sur le site du Syndicat Intercommunal. Il est en cours de rédaction. Il arrivera prochainement.

Julien FAVRE : D'accord. Sur ce compte rendu, il y aura le détail des informations que vous venez de nous donner ou il sera encore plus synthétique, il y aura la liste ?

Vijay POIRIER : Il y aura le PV avec les votes du comité syndical. Honnêtement, je ne sais pas s'ils mettent le détail au niveau des chiffres, mais je pourrais regarder. Je pourrais vous transmettre le document avec les chiffres des travaux qui sont prévus. Les travaux sont prévus et je sais que l'administration est en train de faire les études pour tout ce qui est travaux, prévues normalement sur 2024.

Julien FAVRE : D'accord. Et la participation annuelle de la commune est elle aussi en augmentation. Comme on a abordé plusieurs fois le sujet lors de ces derniers Conseils municipaux, est-ce que cela va permettre de contribuer à augmenter la subvention – je ne parle pas des travaux, mais de la subvention – pour la MLC, pour part réglée par le SI ?

Jean-Louis DUVAL : Ce n'est pas une subvention. Un Syndicat Intercommunal reçoit des contributions.

Julien FAVRE : Contributions, excusez-moi.

Jean-Louis DUVAL : Voilà. Ce n'est pas des subventions. Et d'ailleurs, on serait drôlement emmerdés si le Syndicat votait un budget en disant « je vais appeler tel

montant », et que nous, nous disions derrière « on ne le vote pas. »

Julien FAVRE : Nous nous étions fait la remarque, d'ailleurs, en préparant le Conseil municipal. On s'est dit : « Tiens, le conseil syndical a eu lieu avant le budget. »

Jean-Louis DUVAL : En amont, si vous voulez, il y a des discussions âpres, parce qu'on est passés de sommes beaucoup plus importantes à des sommes plus raisonnables. Ça, c'est la première des réponses. La 2^e des réponses, c'est que la remise en état des équipements du SI, c'est en PPI, c'est un programme pluriannuel. Est-ce que ce sera 3 fois comme ça, 5 fois comme ça, est-ce qu'entre temps des nouveaux emmerdements apparaîtront ? On sait qu'on en a pour plusieurs années. Combien d'années et quel montant ? Chaque année, on réajustera.

Julien FAVRE : Et donc concernant la MLC, est-ce que la demande de subvention...

Vijay POIRIER : Concernant La Citrouille, on a rendez-vous avec La Citrouille lundi 8 avril, donc le premier jour des vacances. On va pouvoir échanger principalement sur les travaux d'urgence. Concernant la demande d'augmentation supplémentaire au niveau du budget, on a voté juste la subvention de 174 000 € sans parler d'une augmentation supplémentaire. Mais on pourra échanger avec eux sur leurs demandes lors de cette réunion.

Christophe BOSQUILLON : C'est juste pour que l'on comprenne bien ce qu'il en est et c'est important. Donc en fait, dans les sommes que versent les 2 communes au SI, il n'est pas prévu que le SI ait les moyens de pouvoir répondre favorablement à la demande supplémentaire de La Citrouille, on est bien d'accord ?

Vijay POIRIER : Je viens de vous répondre. On rencontre La Citrouille le lundi 8 avril, sur le budget qu'on a voté. On a voté le budget de 174 000 € de subventions qu'on verse à La Citrouille pour l'année 2024. Voilà.

Bruno COTTALORDA : Oui, ce sera une explication de vote. Nous sommes satisfaits de l'augmentation. Comme vous l'avez très justement dit, nous restons prudents quant à l'utilisation qui sera faite de cette subvention et notamment, nous rappelons que l'entretien des bâtiments – et vous l'avez dit vous aussi – n'a pas été fait comme cela aurait été nécessaire les années précédentes. Nous espérons également que la réunion du 8 avril permettra de lever les inquiétudes que nous avons vis-à-vis de La Citrouille. Néanmoins, nous voterons pour cette contribution et nous renouvelons également notre demande d'un véritable débat démocratique en Conseil municipal sur la politique culturelle et sportive. Je vous remercie.

Jean-Louis DUVAL : Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Attribution fonds de concours d'investissement par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud

Jean-Louis DUVAL : La dernière délibération que je vais vous présenter, c'est l'attribution de fonds de concours d'investissement de Grand Paris Sud. Il y a un fonds de concours de Grand Paris Sud qui est de 10 millions d'euros sur une période 2021-

2026. Il y a des grands calculs complexes sur le potentiel fiscal attribution de compensation, dotations forfaitaire, dotations de péréquation nationale – c'est un énarque qui est de nous pondre ça – multiplié par les ressources, les critères aux logements sociaux, les critères de revenus, les critères de scolarisation... Toujours est-il qu'avec tous ces critères, on s'est retrouvés premiers à être satisfaits sur la liste des paramètres calculés. Ce qui fait qu'il vous est proposé ici d'entériner d'une certaine manière le fait qu'on aura 625 679 € qui nous seront attribués dans cette période et qui pour l'exercice 2024, c'est un montant de 312 839,50. Ici, il faut, dans le dossier qu'on présente à GPS, non pas recevoir ces 312 000 pour dire « merci », mais il faut leur dire à quoi on va les utiliser, donc à la rénovation des voiries, aux travaux dans nos bâtiments, au plan numérique. Pourquoi on est amenés à faire ça ? Parce que certains des projets ont une subvention avec des ratios importants et on ne peut plus présenter ces projets pour qu'ils reçoivent cette contribution du concours d'investissement. C'est pour ça qu'il faut les flécher vers les investissements qui sont mal ou pas subventionnés. C'est l'explication du comment du pourquoi. Avez-vous des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Demande de subvention dans le cadre du Fond d'Aménagement Communal

M. LE MAIRE : Merci, M. DUVAL et merci de ta présence parmi nous pour ce vote du budget si important. Merci pour tout le travail effectué notamment avec M. CHATEAU, que je tiens aussi à remercier ce soir, parce qu'il s'est très vite moulé dans le poste de responsable finances et je dois dire avec une grande satisfaction de notre part. Je tenais à lui exprimer devant vous cette grande satisfaction, bien sûr avec notre directeur général des services.

Jean-Louis DUVAL : Et le regard affûté...

M. LE MAIRE : De M. DUVAL.

Jean-Louis DUVAL : Je vous souhaite une bonne soirée.

M. LE MAIRE : Merci, Jean-Louis.

Sur les délibérations suivantes, la première : une demande de subvention dans le cadre du fonds d'aménagement communal. Le fonds d'aménagement communal, c'est un dispositif départemental à destination des communes de plus de 2 000 habitants, qui permet de financer des opérations d'investissement. C'est préciser hors action de l'eau potable ou assainissement – ça tombe bien, ce n'est pas de notre compétence – à hauteur de 40 % du montant de l'opération et le montant total des subventions, tout partenaire public confondu ne peut dépasser 70 % du montant de l'opération, fixant ainsi la participation minimale du maître d'ouvrage, c'est-à-dire de la commune, à 30 %. L'enveloppe financière globale allouée pour 3 ans dépend de la taille de la population de la commune. Ainsi, le nombre d'habitants de Cesson étant de 11 250 – population INSEE au 1^{er} janvier 2024 – la subvention départementale s'élèvera à hauteur maximum de 1 million d'euros.

Et les 3 actions, parce que le contrat est limité à 3, et donc le programme des opérations d'investissement proposé à subventions sont :

- L'agrandissement et réfection du groupe scolaire Paul-Émile Victor
- L'aménagement de la rue du Gros Caillou
- Et la restructuration et l'aménagement du centre technique municipal avec les montants qui sont présents sur la note de synthèse que vous avez reçue.

Avez-vous des questions sur cette demande de subvention ? M. FAVRE.

Julien FAVRE : Merci. Est-ce qu'on pourrait avoir des informations sur la nature de ces travaux – à l'exception de la première ligne, du premier projet, agrandissement et réfection du groupe scolaire Paul-Émile Victor – est-ce qu'on pourrait avoir des informations sur l'aménagement de la rue du Gros Caillou ? En quoi consiste cet aménagement, s'agit-il simplement de travaux de réfection de voirie ou plus ? Et même chose sur la restructuration et la restructuration et l'aménagement du centre technique municipal. Merci.

François REALINI : Sur la rue du Gros Caillou, c'est surtout la réfection qui se situe entre la rue de la Fontaine et la rue du Clos du Louvre. Ici, cette rue, on espère pouvoir y aménager des parkings, une piste cyclable. Et ensuite, concernant le centre technique municipal, c'est simplement l'agencement du terrain qui est à proximité qu'on a pu récupérer maintenant. C'est des bâtiments, une station de lavage, des choses comme ça. C'est l'agencement du centre technique municipal. Ça répond à vos questions ?

Julien FAVRE : Oui. Je regardais en même temps le calendrier prévisionnel. Parce qu'effectivement, c'est la zone de la phase 2 de la ferme Benoît pour la rue du Gros Caillou, il va falloir qu'il soit efficace.

M. LE MAIRE : Bien. D'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Demande de subvention bouclier sécurité département

M. LE MAIRE : Une autre demande de subvention au département de Seine-et-Marne dans le cadre du bouclier de sécurité. Et donc là encore, le département a mis en place cette possibilité pour les communes pour la mise en place d'outils qui visent la sécurité des agents de police municipale et pour que les agents exercent leurs missions dans des conditions de travail idéales. Donc il convient de les équiper en caméras-piétons, gilets pare-balles, casques de maintien de l'ordre qui rentrent dans la catégorie de police municipale. Ces acquisitions peuvent prétendre à un financement à hauteur de 30 % du montant hors taxes avec un plafond maximum de 7 500 €. La commune souhaite aussi compléter son système de vidéo protection et ainsi étendre son réseau et donc par l'installation notamment d'une nouvelle caméra. Cet investissement peut prétendre à un financement à hauteur de 20 % du montant hors taxes avec un plafond maximum de 350 000 €. C'est pour ça, nous avons sollicité le département de Seine-et-Marne pour l'acquisition de gilets pare-balles, l'acquisition de caméras-piétons, l'acquisition de casques et l'implantation de nouvelles caméras dans le secteur rue du Gros Caillou, rue du Clos du Louvre précisément.
Avez-vous des questions ? Oui, je vous en prie.

Xaviera MARCHETTI : Est-ce qu'on peut séparer les votes ?

M. LE MAIRE : Non. Hélas.

Xaviera MARCHETTI : Parce que bien sûr, on est favorables à la protection de nos agents. C'est des cibles, donc évidemment. Par contre, on se pose des questions... J'allais vous poser pour l'emplacement exact de la caméra de surveillance vidéo protection, enfin bref. Donc non, on est sceptiques sur cette installation, parce qu'au regard du coût, et comme on n'a pas véritablement d'indicateur qui permet de voir le bénéfice au regard du coût, donc non. On s'abstient sur la caméra. Évidemment, on est pour la protection de nos agents.

M. LE MAIRE : J'ai bien noté. Est-ce qu'il y a d'autres demandes intervention ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? 5. Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Demande de subvention bouclier sécurité région

M. LE MAIRE : Dans la même lignée, une demande de subvention à la région Île-de-France dans le cadre du bouclier sécurité. Là, les 2 seuls points qu'on peut demander sont : l'acquisition de gilets pare-balles et l'acquisition de caméras-piétons. Nous allons solliciter la région pour ces 2 points avec des coûts somme toute assez modiques. Là, il n'y a pas la caméra. M. COTTALORDA, vous vouliez intervenir ? Non. OK. s'il n'y a pas de demande d'intervention, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Candidature à appels à projets « fonds de mobilité active-aménagement cyclable »

M. LE MAIRE : Délibération suivante, la candidature et appel à projets « fonds mobilité active-aménagement cyclable ». C'est dans le cadre de la mise en œuvre du plan vélo. Le ministère de la Transition énergétique a lancé un appel à projets fonds mobilité active-aménagement cyclable qui vise à soutenir le déploiement d'itinéraires cyclables structurants dans tous les territoires. Le projet de la commune est articulé autour de 3 objectifs :

- Amélioration de l'accessibilité
- Promotion de la mobilité douce
- Renforcement du lien social.

Ce projet vise à créer de l'aménagement cyclable destiné à améliorer la sécurité, favoriser la mobilité douce et créer un environnement agréable. Cette évolution nécessite une révision complète des chemins existants avec une attention particulière portée aux liaisons de voies structurantes et les secteurs retenus sont :

- la rue du Gros Caillou et le Clos du Louvre
- la rue du Ponceau et la rue du Balory
- la rue Janisset Soeber et l'avenue Charles Monnier

Ils vous est proposé de candidater à l'appel à projets font mobilité active-aménagement cyclable auprès du ministère de la Transition écologique. M. FAVRE.

Julien FAVRE : Merci. Est-ce qu'à ce stade, on peut avoir des précisions sur les choix qui seront retenus au titre de ces aménagements cyclables, si c'est des voies séparées,

des voies simples ? Est-ce qu'on a une idée à ce stade de ce qui est envisagé ? Merci.

François REALINI : C'est compliqué de vous répondre tout de suite. Ce que je vous propose, c'est de voir ça en commission travaux. On pourra vous présenter le projet une fois qu'il sera un peu plus finalisé. On est d'accord ?

Julien FAVRE : Merci.

M. LE MAIRE : Oui.

Xaviera MARCHETTI : C'est peut-être une justification de vote, mais on défend régulièrement la nécessité de développer le réseau de pistes cyclables, un vrai réseau avec un maillage en continu, notamment qui permettrait la sécurité des enfants quand ils se rendent d'un point A à un point B, notamment pour aller dans les établissements scolaires, en vélo. Cela suppose aussi de revoir un plan de circulation. On va voter cette demande, même si on pense que c'est insuffisant par rapport à la nécessité de sécuriser les trajets et notamment les trajets empruntés par les écoliers. Voilà.

M. LE MAIRE : Nous entendons cette position. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
--

M. LE MAIRE : La délibération sur le choix de l'attributaire, je l'ai dit, elle a été reportée. M. REALINI va nous parler du montant de redevance d'occupation du domaine public.

François REALINI : Voilà, pour faire rentrer un petit peu d'argent. Ici, nous allons parler du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité. Au titre de l'année 2024, il convient de fixer le montant de la redevance occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics et transport de distribution de l'électricité. Cette redevance est calculée sur la base de recensement officiel de la population au 1^{er} mars 2024. Chaque commune perçoit une indemnité pour l'occupation du domaine public communal par les réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique. Pour Cesson, le mode de calcul est le suivant : 0,381 € par habitant, moins 1 204 €, ça doit être un montant global. On ne sait pas pourquoi, on n'a pas trouvé la réponse. Ce qui représente pour l'année 2024, un montant de 3 082,25 € à toucher pour cette redevance. Le montant est présenté en délibération au Conseil municipal, etc., etc. Avez-vous des questions sur ce sujet ? Il n'y a pas de question. C'est merveilleux. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie. Monsieur le Maire, je vous recède la parole.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

URBANISME**Approbation de l'avenant n°2 a la convention d'intervention foncière**

M. LE MAIRE : Merci, M. REALINI. Et je vais la recéder de suite à M. BELHOMME pour des délibérations urbanisme.

Jean-Michel BELHOMME : Monsieur le Maire, merci. Bonsoir. Une première délibération portant approbation de l'avenant numéro 2 à la convention d'intervention foncière qu'on a déjà passée, je crois, une première délibération de principe concernant ce projet d'avenant numéro 2, donc je vais essayer de vous le faire rapidement. On a une convention avec l'établissement public foncier signé avec l'EPA et la commune qui date de 2021 et qui court jusqu'en 2026 avec une enveloppe financière d'acquisition de 9 millions d'euros.

L'établissement public foncier a 2 missions :

- Sur le périmètre de la Zac de centre-ville, il a une mission d'acquisition des terrains par tout moyen, c'est-à-dire amiable ou expropriation, pour le compte de l'aménageur, l'établissement public d'aménagement
- Et il a une mission de veille sur tout périmètre de veille qui comporte tout le centre-ville à l'exclusion de ce qui était les anciens lotissements et sur les terrains à l'ouest de la voie ferrée, autour de la gare.

Il n'y avait pas dans ce périmètre de périmètre de veille sur Cesson-la-Forêt. Donc on a proposé d'étendre le périmètre de veille de l'établissement public foncier sur l'OAP numéro 6 qui porte sur le centre commercial de Cesson-la-Forêt ainsi que les 2 parcelles qui sont adjacentes sur lesquelles est l'assiette de la maison de retraite. Dans ces conditions, d'une part, il y a l'extension de ce périmètre et une extension du délai de validité de la convention qui serait porté au 31 décembre 2029.

Donc il vous est proposé d'approuver le projet d'avenant numéro 2 de cette convention tripartite, établissement public foncier-EPA-commune avec son corps de textes et ses annexes, d'autoriser le maire à signer et exécuter la convention d'intervention foncière et d'autoriser le maire à déléguer le droit de préemption urbain à l'EPF en vue de procéder aux acquisitions et cessions envisagées dans le cadre de la convention modifiée susvisée. En fait, la convention, c'est simplement une extension du périmètre sur le centre commercial de Cesson-la-Forêt et des parcelles adjacentes et dans le corps de l'avenant numéro 2, il y a des réintroductions de modifications de closes environnementales ainsi qu'une réécriture d'une annexe de la convention initiale. Je peux vous donner comme précision complémentaire : on a appris aujourd'hui que l'établissement public foncier avait son conseil d'administration qui a délibéré et qui a approuvé l'avenant numéro 2 et que maintenant, nous allons pouvoir passer au cycle de signature de cet avenant.

Est-ce que vous avez des questions sur ce dossier dont on avait déjà eu connaissance ? Si vous n'en avez pas, je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Concertation préalable facultative, confirmation de l'instauration du dispositif sur les OAP du plu et modalités de concertation

Jean-Michel BELHOMME : J'en ai une 2^e, une nouvelle délibération concertation préalable facultative, confirmation de l'instauration d'un dispositif sur les OAP et du PLU et modalités de concertation. En application de l'article L300 alinéa 2 du code de

l'urbanisme, en 2017, le Conseil municipal a délibéré en instaurant cette procédure de consultation préalable facultative aux opérations de plus de 5 logements sur 2 périmètres définis d'études, l'un autour du centre-ville, l'autre autour de la ferme Benoît. Ces périmètres sont soit arrivés en fin de vie, à terme, donc le périmètre autour du centre-ville, et le périmètre autour de la ferme Benoît viendra en expiration l'année prochaine. Donc on propose de maintenir cette procédure de consultation préalable de la population avant les dépôts de permis de construire et d'étendre cette disposition sur les périmètres des OAP du plan local d'urbanisme et de porter cette consultation préalable facultative pour les opérations de 5 logements et plus ainsi que pour les surfaces de 200 m² de locaux d'activités industriels et commerciaux en dehors des zones d'activité. Donc on a une redistribution de cette possibilité sur les OAP et on l'étend dans les périmètres urbains aux locaux d'activité commerciale ou industrielle de plus de 200 m². Et aussi, les modalités de la concertation définie dans la délibération de 2017 seront complétées. On aura une annonce par affichage sur place et la tenue d'une réunion publique de présentation du projet, de mise en ligne du dossier technique du projet par le promoteur sur le site Internet de la ville et pendant une période d'un mois, le dossier sera mis à disposition du public avec d'une part un cahier de façon à pouvoir recueillir les observations du public, ces observations pourront être reçues également par voie électronique sur une adresse maintenant qui a été ouverte qui s'appelle concertationprealable@ville-Cesson.fr et à la fin de cette mise à disposition du dossier, la commune fait une synthèse des observations et l'adresse au promoteur qui examine les observations du public et voit les modifications au complément qu'il apporte à son projet et ce dossier d'observation avec les modifications avec les prises en compte par le promoteur des observations est joint à la demande de permis de construire. Voilà. J'ai essayé de faire court. Est-ce que vous avez des observations ? M. FAVRE.

Julien FAVRE : À l'occasion de la dernière commission d'urbanisme, vous avez présenté cette future délibération, on a échangé sur la demande de notre part d'étendre cette concertation préalable à la zone d'activité au nord de la commune. Donc de d'après ce que j'entends dans vos propos, ce ne sera pas étendu à cette zone d'activité...

Jean-Michel BELHOMME : Tout à fait. Quand on en avait discuté au moment de la commission d'urbanisme, je vous ai fait part de mes réserves, parce que sur les zones d'activités, parce qu'on n'en a quand même 2, le Moulin à Vent et le bois des Saints-Pères, les problèmes d'urbanisme sont quand même différents que l'imbrication dans le centre-ville et puis, quand on a un dossier de demande de permis de construire, la nature de l'activité n'est pas tout le temps définie et ensuite, l'activité peut ne pas être pérenne et le bâtiment peut subir des reventes et des modifications d'activité à l'intérieur ou voire quand le permis de construit et déposé, il n'y a pas du tout d'activité de prévu. On a un exemple qui l'usine 4.0 qui a été délivrée en blanc et dont le pétitionnaire cherche en occupant. Donc l'usine 4.0, on ne sait pas ce qui va s'y passer. Ça commence un peu à tarder. Ce n'est pas l'objet du débat. C'est pour ça que nous n'avons pas retenu cette proposition. Ensuite, s'il y a une activité qui peut avoir un certain nombre de nuisances et autres, à ce moment-là, on rentre sous le cas non plus du document d'urbanisme, mais sous le volet des établissements classés. Ça, c'est indépendant du document d'urbanisme. On a un dossier de permis de construire et ensuite s'il y a un dossier d'établissement classé, ça vient ultérieurement. On a rencontré ça sur les opérations de Seveso : « Vous donnez déjà le permis de construire et ensuite, on verra pour Seveso. » Ça veut dire que si vous ne voulez pas Seveso, que vous ne pouvez pas bloquer le permis de construire parce que ce n'est pas écrit dedans. C'est pour ça qu'on n'a pas retenu la proposition. Voilà.

Julien FAVRE : D'accord. Parce qu'au nord de la Plaine du Moulin à Vent, il y a un talus qui marque la limite de la zone pavillonnaire, etc. Le talus n'est pas non plus gigantesque. C'était là le sens de notre proposition, parce qu'on est quand même sur un front d'urbanisme. Il semblait opportun de proposer notamment à ces riverains d'avoir accès à ce type de disposition.

Jean-Michel BELHOMME : La concertation préalable qu'on instaure, ça n'exclut pas du tous les recours après délivrance du permis de construire. Ça, ça existe toujours.

Julien FAVRE : Les riverains feront une ZAD, ce n'est pas grave.

M. LE MAIRE : Une ZAD face à la Zac.

Jean-Michel BELHOMME : Les risques sont quand même très minimes, parce que ledit talus est quand même conséquent. Je me souviens des discussions qu'on a eues avec le SAN de l'époque pour savoir qui allait entretenir le talus. C'était le président de l'époque qui s'y était investi. Le terrain derrière n'est pas grand. Je ne pense pas qu'on puisse s'attendre à voir des industries importantes qui puissent s'y développer. Là-dessus, je n'ai pas d'inquiétude particulière.

C'est bon ? D'autres questions sur cette belle affaire ? Qui est très rare, il y a très peu de communes qui ont adopté cette procédure. Je vais vous proposer de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Identification des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables
--

Jean-Michel BELHOMME : Je te rends la parole.

M. LE MAIRE : Tu rends la parole, mais tu la reprends après, si j'ai compris. On passe effectivement à une délibération sur les zones d'accélération pour les implantations d'énergies renouvelables. Mme PECULIER.

Charlyne PECULIER : Merci beaucoup. Sur cette délibération, c'est une identification des zones d'accélération des énergies renouvelables qui vous est proposée. Pour rappel, on en avait parlé au dernier Conseil municipal, puisqu'on avait défini une concertation pour ces zones. Ces zones sont des zones d'opportunité, c'est-à-dire qu'on définit des endroits sur la commune où ce sont des opportunités pour un type d'énergie renouvelable. Ça ne veut pas dire qu'on ne pourra pas en mettre ailleurs si on a mal identifié ces zones, ça ne veut pas aussi dire qu'il y a une obligation d'en mettre. Mais ça permet au niveau national d'avoir des objectifs de progression pluriannuelle de l'énergie. Et donc c'est l'État qui nous demande cette délibération. On a fait un travail en concertation avec les élus, les habitants qui ont bien voulu... Oui, le délai était court. Ça a été imposé en plus. Le délai était court et on n'a pas eu beaucoup de contributions, mais quelques échanges intéressants quand même. Et puis, sur la partie plus technique avec Grand Paris Sud, notamment. L'idée de ces zones, c'était d'avoir des zones réalistes et en même temps un peu ambitieuses sur les énergies renouvelables. 5 cartes ont été transmises qui sont dans les dossiers.

- Une partie géothermie de surface et profonde qui est sur toute la commune. A priori, géothermie profonde, ça ne devrait pas arriver, mais par acquit de

conscience, on l'a mis sur toute la commune.

- Le solaire photovoltaïque ombrière sur les parkings Woodshop et à Boissénart. Ailleurs, techniquement, ce n'était pas faisable. On a revu avec Grand Paris Sud notamment.
- Le solaire photovoltaïque sur les toitures des habitations. Ça a été mis sur toutes les parties résidentielles, tout simplement.
- Le réseau de chaleur sur toutes les zones denses de la ville a été élargi par rapport au projet actuel au cas où, même si c'était un peu compliqué de faire un réseau de chaleur sur des habitations déjà construites, mais en revanche, c'est plutôt pour les bâtiments communaux ou publics.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Julien FAVRE : J'ai une question concernant les ombrières, les possibilités de zonage pour ombrière. Si j'ai bien vu la carte, ça n'a pas été retenu pour le parking du petit centre de Commerce de Cesson-la-Forêt.

Charlyne PECULIER : J'entends à côté... Même sur les zones privées, on peut les mettre. Ce n'est pas nous qui définissons on va mettre des énergies renouvelables, mais c'est une incitation. Par exemple, je réponds à la question de François en même temps, on l'a mis sur les habitations, il n'y a pas d'obligation, mais ça permet... Il y a des incitations administratives et financières potentielles qui vont être mises en place par l'État, d'où le fait que ces cartes sont importantes. Et pardon, je réponds, en revoyant avec Grand Paris Sud et les techniciens, ce n'était pas faisable apparemment sur cette surface, du retour que l'on a eu.

Julien FAVRE : Elle est trop petite, trop ombragée ?

Charlyne PECULIER : A priori, trop petite. Financièrement, ce n'est pas rentable du tout. C'est ce qui nous a été...

M. LE MAIRE : Il y a quand même quelques chênes sur le parking et autour. Il ne s'agirait pas d'aller couper les chênes pour installer des panneaux photovoltaïques...

Julien FAVRE : Bien sûr que non. Ce n'est pas l'idée.

M. LE MAIRE : Qui feraient de l'ombre pour le coup... Je me souviens d'un certain panneau sur un chêne, des gens avaient voté pour le protéger, il ne s'agirait pas de remettre le feu aux poudres avec ce genre de suppositions.

Julien FAVRE : Ça fera une 2^e ZAD.

M. LE MAIRE : Ouais, ouais, mais non.

Julien FAVRE : J'avais une question, puisqu'il est abordé à travers ce document le zonage pour la géothermie : où en est-on du projet avec GPS sur la chaufferie ?

M. LE MAIRE : Les études d'avant-projet ont été réalisées avec pour l'instant des scénarii envisagés, mais il faut qu'ils travaillent un peu plus sur des choses un peu plus chiffrées, d'où la difficulté de réseaux de chaleur liés à la géothermie, c'est le coût de production de cette géothermie qui apparemment, d'après ce qu'ils nous disent ne serait pas du tout de la géothermie de surface, mais de la géothermie de moyenne profondeur. Le terme précis m'échappe, je l'ai appris par cœur à l'époque en tout cas,

mais là, il m'échappe. Ce n'est pas de la profonde, c'est sûr, c'est de la moyenne. Derrière, il y a un ratio entre l'investissement et le nombre de mètres linéaires du réseau. C'est là-dessus qu'ils pourraient travailler avec des zones qu'on a identifiées, nous, et Vert-Saint-Denis, parce que notamment sur la limite communale au nord sur tous les équipements publics qui sont concernés, ils sont en train de travailler là-dessus pour savoir quelle est la meilleure solution technique qui pourrait alimenter ces récentes chaleurs et combien de réseaux de chaleur pourront être proposés par rapport aux zones denses et par rapport aux équipements municipaux ou autres, mais qui représentent de grands volumes à chauffer, qui pourraient être concernés. Ça avance. Quand l'étude sera un peu plus ficelée, on la présentera soit en commission, soit en Conseil municipal. On choisira la meilleure formule pour que l'information soit la plus complète possible.

Charlyne PECULIER : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette délibération ?

M. LE MAIRE : Le terme exact, c'est Dogger. Pas Docker, Dogger.

Charlyne PECULIER : Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section BD numéro 356

M. LE MAIRE : M. BELHOMME reprend la main pour l'acquisition à l'euro symbolique. Ça, c'est bien.

Jean-Michel BELHOMME : Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée BD numéro 356. Dans le cadre de son projet, la société Cogedim a réalisé 99 logements collectifs, dont quelques logements individuels quand même. 18 bis Janisset Soeber. Sur le côté de ce programme, il y a une bande de terrain qui fait 244 m² qu'il a été convenu que la commune rachèterait en vue de mettre un itinéraire cyclable entre la rue Janisset Seber, l'avenue Charles Monnier en raboutant un certain nombre de terrains à acquérir au fur et à mesure des possibilités, de façon à créer un itinéraire. Il y a un emplacement réservé qui a été mis en place au titre du PLU numéro 6. En 2022, la société Cogedim a demandé à ce que la commune rachète cette parcelle de 244 m². Il a été constaté que cette parcelle, de la piste qui avait été aménagée par Cogedim, s'était dégradée dès le départ, parce qu'il y avait un certain nombre sûrement de protections qui n'ont pas été prises et que des arbres ont commencé à pousser au travers de la piste. Donc après étude des services techniques, un accord est intervenu avec la société Cogedim, c'est que la commune rachète la parcelle à l'euro symbolique et fasse son affaire de la remise en état. Donc il est proposé d'approuver l'acquisition à l'amiable de cette parcelle BD 356 pour l'euro symbolique et d'autoriser le maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents permettant cette acquisition. Est-ce que vous avez des questions ? Vous n'avez pas de questions. Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci. Monsieur le Maire, j'ai fini.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES**Recrutement d'un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire**

M. LE MAIRE : Merci M. BELHOMME. Je cède la parole à M. POIRIER pour 2 délibérations ressources humaines.

Vijay POIRIER : Merci, Monsieur le Maire. Comme on dit : « On garde le meilleur pour la fin. » Ce soir, nous avons 2 délibérations ressources humaines à passer. La première délibération porte sur la reconduction d'un intervenant dans le cadre d'une activité accessoire au titre de l'expertise des finances. On est à raison de 20 heures maximum par mois en fonction des besoins des services et sur la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2024. Le taux horaire est de 50 € net. Il y a juste un petit changement par rapport à cette délibération où on était sur un paiement à la journée. Sur cette délibération-là, on est à l'heure. Cet intervenant aide et conseille notre directeur finances sur des points techniques et bien précis. À titre d'exemple, il a su nous conseiller sur une demande de bouclier énergétique qui a apporté un budget supplémentaire sur la commune. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération-là ? Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. Merci.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Reconduction d'un poste d'adjoint d'animation, contractuel, à temps non complet, pour la direction de l'éducation

Vijay POIRIER : La 2^e délibération porte sur la reconduction d'un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet pour le service de l'éducation. Suite au renouvellement de la mise en disponibilité d'un agent, il convient de le remplacer pour la période du 9 mai au 31 août 2024 pour un total de 500 heures. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ? Pas de questions. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 5 abstentions. Elle est adoptée. Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : Merci, M. POIRIER. On est arrivés au bout de l'ordre du jour du Conseil municipal. Je propose au groupe Nouveau Départ pour Cesson de nous faire lecture des questions orales qu'il nous ont fait parvenir.

Xaviera MARCHETTI : Merci. Nous avons été alertés sur une évolution des pratiques concernant l'attribution des salles associations. Les parents d'élèves élus par exemple ne peuvent plus utiliser les écoles pour se réunir. Il y a de plus en plus de restrictions pour l'organisation de leurs événements. Êtes-vous prêts à recevoir les représentants des associations concernées afin de revenir à un mode de fonctionnement plus conforme aux attentes de la population ?

M. LE MAIRE : J'aime entendre que ça ne concerne que les écoles. Parce que dans l'introduction de votre question, on pouvait croire que ça concernait l'attribution des salles à toutes les associations. Mais je constate que c'est principalement sur l'utilisation des locaux scolaires. Effectivement, le règlement évolue. Pour tout vous dire, l'utilisation en dehors des temps d'enseignement commençait à poser quelques soucis, notamment des problèmes juridiques, des problèmes de sécurité, voire d'hygiène. La crise Covid a été aussi particulière sur l'utilisation des locaux scolaires, puisqu'on avait des restrictions très strictes là-dessus. Nous avons eu aussi des intrusions dans au moins 2 de nos groupes scolaires. Nous avons des constats de dégradations dans les mêmes groupes scolaires, voire la disparition de matériel, ce qui nous a amenés à une réflexion sur la sécurisation des écoles. Donc les écoles sont ou vont être équipées d'alarme anti intrusion. Donc les activités régulières d'associations utilisatrices des locaux scolaires ont été déplacées. Je pense notamment à la country du Club de l'Amitié qui se fait à Paul-Émile Victor, mais ce n'est qu'un exemple parmi d'autres. Et dans ce même esprit, il a été décidé de réguler la présence de tiers et la nature des activités qui se déroulaient hors temps scolaire. Tout ça pour assurer le respect de la mission de l'école. Nos écoles ne sont pas non plus des salles des fêtes. Que ce soit bien clair. Pour sécuriser juridiquement et physiquement l'accès aux locaux. Convention avec des personnes morales en cas de problème, c'est difficile pour la ville de se retourner sur une personne privée. Éviter ces problèmes d'hygiène et d'inconfort, notamment déplacement de mobiliers, on parlait aussi de « surprises olfactives » certaines fois. Limiter aussi les interventions des services techniques sur les alarmes, parce que ce sera de toute façon indéniable que si on ne restreint pas un petit peu, on aura ces soucis-là. Également les interventions du personnel de service sur des remises en état de locaux. Je le disais : mobiliers déplacés, des toilettes nettoyées sommairement, etc. En 2023, il y a eu 97 demandes d'occupation de locaux et pour quelques fois 2 ou 3 personnes. Bien sûr que le règlement n'interdit pas l'utilisation des locaux scolaires, il en limite l'utilisation pour le bien-être de tous. Certaines manifestations, notamment les kermesses de fin d'année, seront bien évidemment accueillies. Ça, ce n'est pas un sujet. Et le règlement sera bien évidemment assoupli, car pour ces kermesses et d'autres fêtes qu'on pourrait nous demander, car ce genre d'événements sont exceptionnels et traditionnels dans nos groupes scolaires. Et le règlement prévoit aussi les demandes exceptionnelles. Et pour conclure, il ne vous a pas échappé que le plan Vigipirate est passé en alerte attentat, ce qui va aussi nous contraindre fortement sur l'accès de nos groupes scolaires, ce qui est tout à fait normal, ce qui va nous obliger aussi à établir un protocole qui va permettre le déroulement de certaines manifestations. Je pense aux kermesses entre autres en plus grande sécurité, mais là-dessus je ne suis pas inquiet, parce que ça a déjà eu lieu les années précédentes, où les parents d'élèves avaient appliqué des protocoles tout à fait sécurisants pour que ces fêtes puissent avoir lieu. Question numéro 2.

Julien FAVRE : La question numéro 2 porte sur la fibre. Il y a toujours un grand mécontentement dans la population sur la question de l'accès à la fibre qui reste impossible dans plusieurs quartiers de Cesson. C'est la responsabilité du prestataire, comme on l'a déjà vu plusieurs fois, qui est engagée. Où êtes-vous de vos démarches de tenter de débloquer la situation ?

M. LE MAIRE : J'envie de faire un parallèle avec une réflexion de toute à l'heure sur des actions mises en place à Vert-Saint-Denis. Vous l'avez dit, c'est la responsabilité du prestataire qui est engagée. Ce prestataire répond à une délégation de service public de Seine-et-Marne Numérique qui est une émanation du département. Il me semble,

M. FAVRE, que vous êtes remplaçant du conseiller départemental du secteur.

(Propos hors micro)

M. LE MAIRE : J'entends bien, pas dans la majorité, mais j'entends aussi. Et j'ai vu sur les réseaux sociaux que le maire de Vert-Saint-Denis avait invité, convoqué le directeur général de XP Fibre le 25 février et a annoncé sur les associations qu'il allait y avoir un calendrier dans un mois. On a déjà le 26, 27... Je n'ai pas vu de calendrier. Je trouve qu'on pourrait jouer collectif sur ce genre de choses, surtout quand on est conseiller départemental. Je lui ai déjà parlé de ça, mais en toute amitié. Sincèrement, il n'y a pas de sujet non plus au-delà de ça. Toujours étant, on a un conseiller municipal, M. GATUINGT, qui suit ça comme le lait sur le feu. Bien évidemment, nos courriers que l'on a écrits au département, les interventions de mauvaise humeur que j'ai pu faire dans la presse et ailleurs, sincèrement, il fallait le faire, il n'y a pas eu de grands résultats, hélas. Par contre, M. GATUINGT s'est enquis auprès de M. CHAILLAN qui est le directeur de l'aménagement numérique de Grand Paris Sud et parce que là aussi, Grand Paris Sud c'est dans ses compétences sur tout ce qui est transmission, électronique. Et M. CHAILLAN nous a informé qu'un rendez-vous était en cours de calage entre Dominique VEROTS, le conseiller communautaire délégué à tout ce qui numérique, M. LAVENKA qui est en charge de ça au département, Dominique LEROY et M. CHAILLAN. Ils ont eu confirmation que les budgets sont bien sanctuarisés chez XP Fibre, ce qui veut dire qu'ils ne l'étaient pas avant. C'est un peu ma conclusion. C'est une opération de réingénierie, souvenez-vous, tout vient de là, de la réingénierie de 2 points de mutualisation qui sont un à Cesson près de l'école Paul-Émile Victor et l'autre à Vert-Saint-Denis, près du collège Jean Vilar. Par contre, le calendrier définitif est toujours manquant et tout le monde l'attend avec impatience. Dans tous les cas, on peut être rassurés notamment pour la confirmation que les budgets sont bien sanctuarisés. Ça va avoir lieu, mais comme d'habitude avec XP Fibre, la date est toujours un peu compliquée à avoir. J'espère qu'Éric BAREILLE aura plus de dates. On lui laisse quand même une petite semaine pour qu'il nous donne un calendrier. Je taquine. J'espère que ce calendrier arrivera rapidement. Je sais que c'est compliqué, et notamment pour les nouveaux arrivants sur la commune, parce qu'on leur vend une connexion Internet qu'ils n'ont pas et moi le premier, si je ne l'avais pas, je serais un petit peu colère. Question numéro 3.

Lydia LABERTRANDIE : Oui, merci beaucoup. Nous avons appris en commission que l'Agence Régionale de Santé avait lancé un appel à projets pour réutiliser l'ancienne maison de retraite de Cesson-la-Forêt comme centre d'accueil de personnes en fin de vie. Quelle est votre position sur l'avenir de cet équipement ? Où en est-on sur cette question ? Avez-vous des informations à nous communiquer ? Merci.

M. LE MAIRE : Ou alors on s'est mal exprimés, mais l'ARS n'a jamais lancé l'appel à projets pour utiliser l'ancienne maison de retraite. L'ARS lance des appels à projets. Principalement des associations y répondent et il y avait eu 2 associations qui s'étaient intéressées aux locaux pour cet appel à projets de l'ARS. Sincèrement, je ne sais même pas si elles y ont répondu. On n'a pas eu de retour plus que ça. Le propriétaire nous a présenté... Je ne veux pas dire nous a présenté un projet, parce qu'on a pu eu vraiment de détails sur une autre opération qu'il pensait pouvoir mettre dans ces bâtiments, là encore, avec une association qui l'avait contacté. De mémoire, mais si on n'a pas eu le détail du projet, c'était plus sur des personnes porteuses de handicaps et on avait eu une émission là-dessus très prenante sur la 6 il y a peu et nombre de jeunes Français en situation de handicap sont dans des établissements en Belgique et de ce que j'avais

compris, c'était pour les rapatrier sur des établissements un peu plus proches de chez eux. Ça fait quelques mois qu'on a entendu parler de ça. On n'a pas eu de présentation plus précise que ça. Et depuis tout cela, on n'a pas eu de nouvelles ni d'infos de Korian, le propriétaire des murs. Mais il ne vous aura pas échappé que les délibérations prises ce soir nous permettront le jour où une DIA – une déclaration d'intention d'aliéner – nous sera présentée, c'est-à-dire que la vente serait actée, entre Korian et un futur acheteur, si le projet qui nous est présenté ne nous convient pas, nous aurons tout le loisir de faire intervenir l'EPFIF pour préempter ce lieu. L'idée que nous on pourrait en avoir, après, cette maison de retraite avait été créée à la base par la commune pour accueillir bien évidemment des résidents de la commune, il n'y avait pas que des résidents de la commune, en perte d'autonomie, dans des conditions tout à fait satisfaisantes. Le groupe Korian a décidé de fermer sans nous en avertir. J'ai demandé des explications aussi à l'ARS par un courrier plus une relance de courrier dont je n'ai toujours pas eu de réponse, pour vous dire que je suis un peu colère sur ce sujet-là, et je pense notamment aux personnes qui étaient en accueil de jour, qui n'ont pas trouvé de solution et l'ARS n'est pas fichu de me répondre sur ce sujet-là notamment, mais sur les autres aussi. Donc l'idée qu'on pouvait en avoir nous, c'est que le projet présenté puisse bénéficier principalement aux habitants de la commune. On ne sera pas fermés à d'autres projets, pour autant qu'ils revêtent un caractère « intéressant » pour la commune. En tout cas, on a voté ce soir pour pouvoir, si jamais ce projet ou ces projets ne nous conviennent pas, pour pouvoir préempter ce bâtiment. Et on aura l'occasion après de reparler de ce qu'on en fait. Parce que les préemptions de l'EPFIF, c'est aussi un peu particulier. Voilà.

(Propos hors micro)

M. LE MAIRE : Pour le domaine médical ou plus largement, bien évidemment. Bien, le public présent et patient – on a été un peu longs – s'il souhaite s'exprimer comme il est de coutume, qu'il n'hésite pas. Je vous en prie, monsieur.

(Propos hors micro)

M. LE MAIRE : C'est toujours valable. On l'a diffusé, mais on continuera à le diffuser. Comme l'a dit Mme PECULIER, on est en relation avec eux pour faire une opération in situ. Ce sera plus accessible à l'ensemble des habitants. Merci en tout cas. D'autres intentions ? Il me reste à vous souhaiter une bonne fin de soirée.